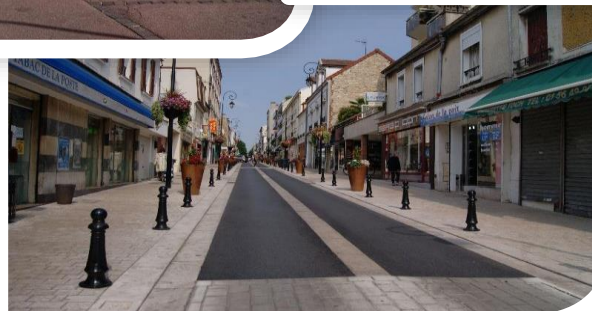


Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Version accessible au public



Analyse des risques et des enjeux

Si vous êtes témoins d'un évènement pouvant entraîner un risque **majeur** et ce quelque soit le type de situation, n'hésitez pas à solliciter les services de la Ville. 24h/24, 7 jours sur 7, il y aura toujours une personne pour vous répondre au numéro de la Mairie : 01.43.00.96.16

Introduction

Depuis toujours, les catastrophes naturelles font partie de l'histoire humaine. Certaines ont touchées notre Ville ou se sont passées à proximité immédiate. En voici quelques exemples:

- Les inondations de 1910 et plus récemment en 2009, 2016 et 2018
- Les vagues de froid de janvier 1963 et de décembre 1984
- Les canicules de 1983 et de 2003
- Les catastrophes nucléaires de Tchernobyl en 1986 et de Fukushima en 2011,
- La tempête Lothar en 1999,
- Les attentats à Paris et en région parisienne en 2015,
- Les émeutes lors des manifestations de gilets jaunes en 2019,

Et plus récemment la crise sanitaire du COVID 19.

Ces évènements ont fait de nombreuses victimes et ont lourdement impacté l'activité de nombreuses organisations publiques et privées.

Le présent document a pour vocation de vous informer des risques majeurs qui peuvent être présents sur notre commune de Neuilly-Plaisance mais aussi à vous renseigner sur les premiers gestes à suivre en amont, pendant et après une crise majeure.

Dans tous les cas, si vous êtes témoins d'un évènement de ce type, et après avoir contacté les services d'urgence appropriés (Police, Pompier..), n'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie au 01.43.00.96.16 (24h/24, 7 jours/7)

A quels risques pouvons- nous être confrontés à Neuilly-Plaisance ?

❖ Les Risques météorologiques :

- Les inondations
- Les intempéries hivernales (neige, verglas...)
- Les grands froids
- Les canicules

❖ Les Risques naturels liés aux mouvements de terrain :

- Le risque de mouvements de terrain liés à la présence d'anciennes carrières
- Le risque de mouvements de terrain par retraits et gonflements des argiles

❖ Les Risques industriels et transports de matières dangereuses :

- Les risques industriels
- Le risque accident de transport de matières dangereuses par voie routière, ferrée, d'eau et de canalisation (gaz à haute pression)
- Les explosions et incendies

Il nous est apparu cohérent d'inclure ici certains risques, non évoqués dans le DICRIM (document d'information sur les risques majeurs) mais qui vue l'actualité de ces derniers mois nous paraissent importants :

❖ Les Risques sécuritaires :

- Les troubles sociaux
- Les menaces et actes terroristes

❖ Les Risques sanitaires:

- Les risques sanitaires (pandémies, épidémies, pollutions...)

Comment faire alors pour en limiter l'impact sur nos vies ?

La Ville a mis en place un **Plan communal de Sauvegarde** qui vise à préparer au mieux la commune et ses habitants à la gestion d'une crise majeure autour des objectifs suivants:

- La diffusion de l'alerte et l'information de la population ;
- La sauvegarde de la population ;
- La sauvegarde des biens ;
- L'organisation du retour à la normale.

Table des matières

I.	Présentation du PCS et ses dispositifs	7
II.	Qu'est ce qu'un risque majeur ?.....	9
III.	Les enjeux de Neuilly-Plaisance.....	11
1)	Carte d'identité de Neuilly-Plaisance:	11
2)	Les différentes centralités, services et bâtiments communaux :	12
3)	Les zones d'activités :	13
4)	Les transports :	13
IV.	Les risques naturels liés à la météorologie.....	15
1)	Les Inondations	15
a)	Qu'est ce qu'une inondation ?	15
b)	Les différents types d'inondations.....	15
c)	Les conséquences sur les personnes et les biens	16
d)	Le système de surveillance des inondations.....	16
e)	Les zones de Neuilly-Plaisance exposées au risque inondation	20
f)	S'organiser et anticiper le risque inondation	21
g)	Que faire pendant l'inondation ?.....	22
2)	Les épisodes tempétueux et orageux	23
a)	Les orages.....	23
b)	Les épisodes tempétueux :	25
c)	Que faire en cas d'épisodes tempétueux ou d'orages ?	26
d)	Les intempéries hivernales	28
3)	Chaleur et canicule	31
a)	Définitions :	31
b)	Le plan canicule	32
c)	Que faire en cas de canicule ?.....	32
V.	Les risques naturels liés aux mouvements de terrain	35
1)	Le risque lié à la présence d'anciennes carrières	35
2)	Le risque lié au phénomène de retrait-gonflement lié aux argiles	36
a)	Définition.....	36
b)	Cartes du risque retrait-gonflement des sols argileux sur Neuilly-Plaisance.....	37
VI.	Les risques industriels et transports de matières dangereuses.....	39
1)	Les risques industriels	39
2)	Les risques liés au transport de matières dangereuses	40
3)	Les explosions et incendies urbains	48

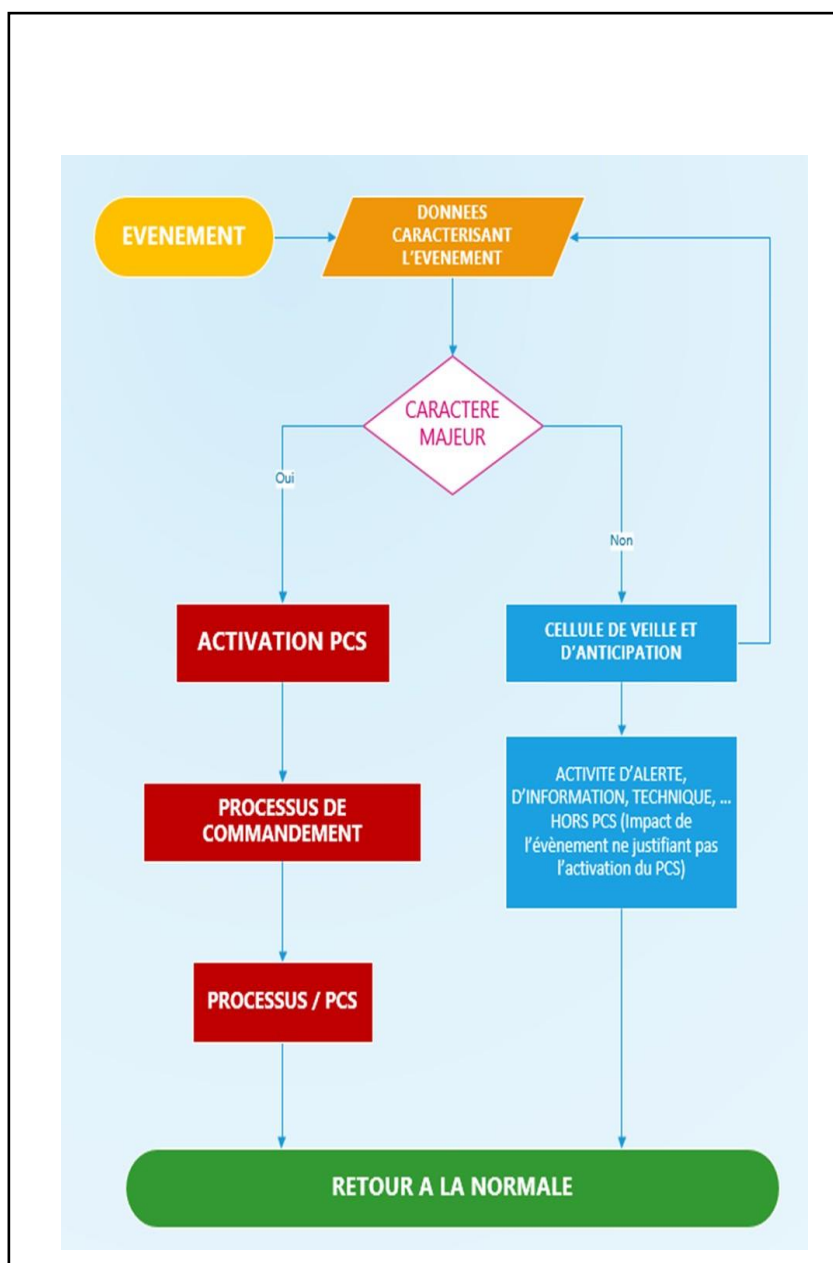
VII. Les risques sécuritaires	49
1) Les troubles sociaux	49
• Les menaces et actes terroristes	49
VIII. Les risques sanitaires	51
1) Les épidémies virales	51
2) Les pandémies	53
• Epizooties	53
• Altérations atmosphériques, de l'eau ou de l'alimentation	54
La contamination de l'eau potable	54
La contamination de l'air	54
La chaîne alimentaire	56
IX. Classement des risques selon leur gravité et la probabilité que cela arrive	57

I. Présentation du PCS et ses dispositifs

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été institué par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, dans son article 13.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

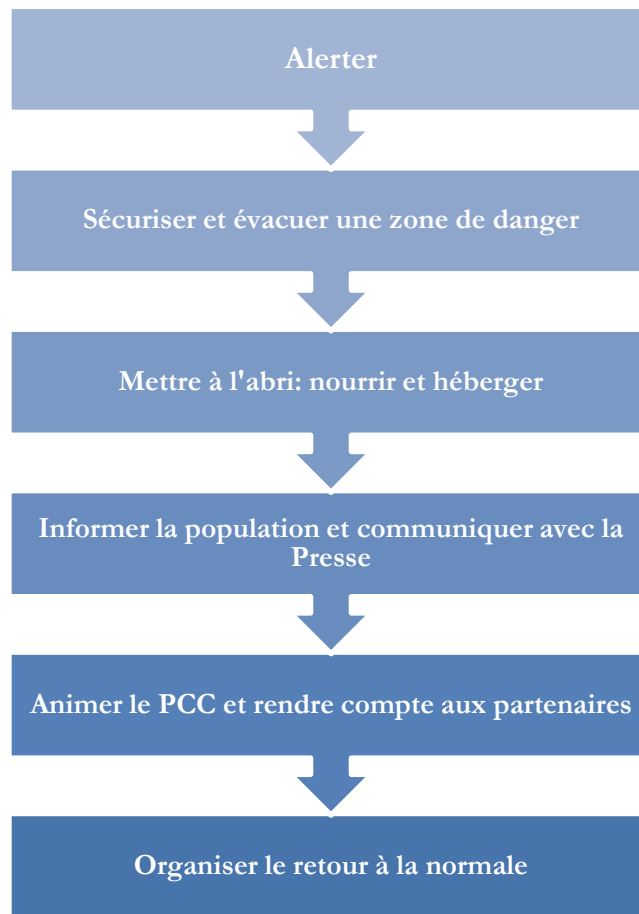
Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est donc un outil d'aide à la gestion de crise. Le schéma suivant nous montre qu'à partir d'un événement majeur donné, il existe 2 possibilités : soit l'activation d'une cellule de veille et d'anticipation qui va suivre et agir sur l'évolution d'un phénomène plutôt lent, soit l'activation du PCS.



Le PCS est généralement activé à la demande du Maire mais il arrive qu'il le soit par le Préfet. Une cellule de crise est donc mise en place jusqu'à un retour à la normale.

En cas d'activation du PCS, l'ensemble des services municipaux sont organisés pour assurer la mise en sécurité et l'évacuation des habitants. Une cellule de crise est activée pour le suivi de terrain et tenir informée la population régulièrement

La partie opérationnelle est elle, composée de fiches actions à suivre par les services de la Ville avant, pendant et après la crise, classées pour plus de lisibilité selon les thématiques suivantes :



Dans la thématique « Mettre à l'abri : nourrir et héberger », la Ville a recensé 5 sites appelés Centres d'Accueil et de Regroupement (CARE) qui pourront être ouverts pour accueillir les sinistrés le cas échéant.

Le présent document est la partie publique du Plan Communal de Sauvegarde

II. Qu'est ce qu'un risque majeur ?

"La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre."

Haroun Tazieff (1914- 1998/ agronome, géologue, ingénieur des mines et volcanologue)



Neuilly-Plaisance, 13 mai 2009

Le risque est une combinaison d'ALEAS et d'ENJEUX

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (action humaine), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- ❖ d'une part à la présence d'un événement potentiellement dangereux, l'ALEA, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique,
- ❖ d'autre part à l'existence d'ENJEUX, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène :

➔ Un événement potentiellement dangereux n'est un RISQUE MAJEUR que si l'ALEA s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

— La formule du risque majeur —

Le «*risque majeur*» est la conséquence d'un événement violent et exceptionnel, l'*aléa*, sur un secteur présentant des enjeux vulnérables



➔ Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

	Classe	Dommages humains	Dommages matériels
0	Incident	Aucun blessé	Moins de 0,3 M€
1	Accident	1 ou plusieurs blessés	Entre 0,3 M€ et 3 M€
2	Accident grave	1 à 9 morts	Entre 3 M€ et 30 M€
3	Accident très grave	10 à 99 morts	Entre 30 M€ et 300 M€
4	Catastrophe	100 à 999 morts	Entre 300 M€ et 3 000 M€
5	Catastrophe majeure	1 000 morts ou plus	3 000 M€ ou plus

échelle de gravité des dommages

III. Les enjeux de Neuilly-Plaisance

Comme nous avons pu le voir avant, un aléa n'est un risque que si des enjeux y sont associés. Si après vous trouvez les principaux enjeux à préserver de notre Ville

Pour plus de détails, n'hésitez pas à vous référer à notre Plan Local d'Urbanisme

<https://www.mairie-neuillyplaisance.com/urbanisme/le-plu-plan-local-d-urbanisme>

1) Carte d'identité de Neuilly-Plaisance:

Fondée en 1892
plus de 21 000 habitants
Ville à taille humaine de 3.4 km²
Edifiée en bord de Marne, sur le flanc sud-est du célèbre plateau d'Avron, (anciennes carrières de gypse)

Une nature très présente

Traversée des bords de Marne au Parc des Coteaux d'Avron par une longue coulée verte dénommée Voie Lamarque.

Parc des Coteaux, classé Natura 2000 et Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

- plus de 30 hectares, ce site naturel comprend notamment une grande prairie de 2 hectares ainsi que deux zones de biotope protégées par arrêtés préfectoraux.

Un Patrimoine bâti particulièrement riche

Des maisons « à la Mansart » dont le style Normand date de 1920 à 1940 ; des villas « de la Belle Epoque » et de type « Arts Décos »

ouvrage intitulé «Focus sur l'architecture nocéenne», 84 bâtiments remarquables ont été identifiés

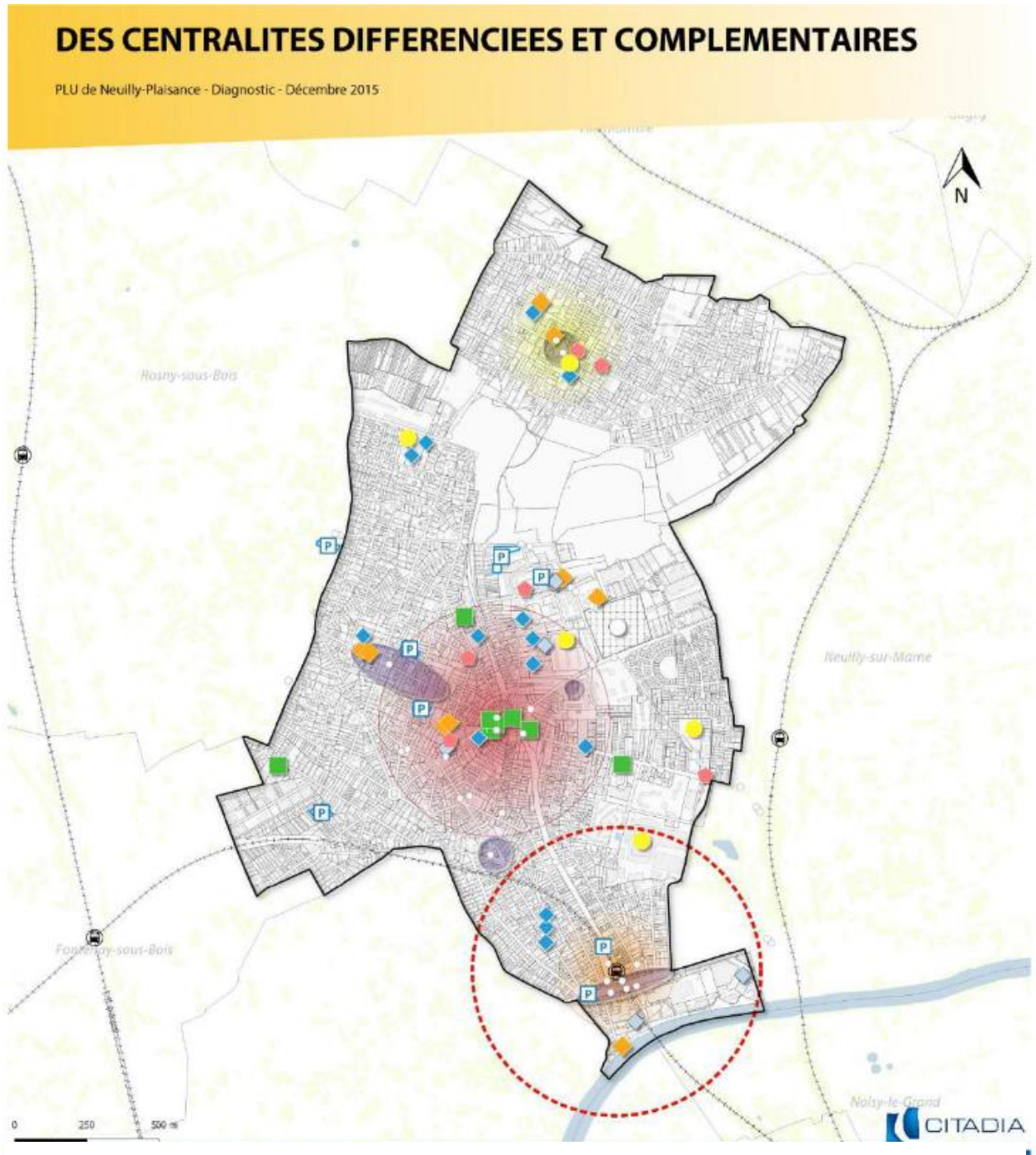
l'église Notre-Dame de l'Assomption, classée aux monuments historiques

Un art de vivre

Tout au long de l'année, la vie nocéenne est rythmée par de nombreuses animations et festivités organisées par la commune, avec le soutien actif de plus de 40 associations locales et les 400 membres du Club des Bénévoles particulièrement actif.

On retiendra notamment les : Fêtes du Parc, Fêtes de la Rentrée, Fête du fruit, concerts Trop Plein de Sons, spectacles, conférences, expositions, compétitions sportives en famille, ateliers agricoles, formations à l'art du potager

2) Les différentes centralités, services et bâtiments communaux :



3) Les zones d'activités :

La commune de Neuilly-Plaisance participe à la dynamique économique de l'est parisien en recensant notamment trois zones d'activités différenciées sur son territoire.

La première, située à l'est de la commune sur le secteur des Renouillères, s'étend sur plus de 6,5 hectares. Elle accueille une quarantaine d'entreprises principalement dans le secteur de l'industrie et concentre à ce jour plus de 500 emplois. Contrairement aux deux autres secteurs d'activités, cette zone d'emplois ne présente que très peu de cohérence architecturale et ce, tant dans les matériaux et couleurs utilisés que dans l'implantation des bâtiments. Par ailleurs, le traitement des espaces publics est assez minimaliste ce qui lui confère un aspect peu attrayant et dynamique.

La seconde, située au sud-ouest du territoire, s'étend sur un peu plus de 3,7 hectares. A dominante d'activités artisanales, la zone de la Fontaine du Vaisseau regroupe une trentaine d'entreprises d'activités de pointe et de haute technologie et concentre près de 430 emplois. Bien qu'à dominante minérale, ce secteur offre un cadre agréable pour les entreprises nocéennes. En effet, l'harmonie des gabarits tant d'un point de vue des hauteurs que des implantations contribuent à procurer une ambiance qualitative et apaisée aux entreprises qui y sont implantées.

Enfin, la ZAC des bords de Marne, constitue le maillon principal du développement économique de la commune. Idéalement située, à proximité immédiate de la gare RER et des bords de Marne, elle concentre environs 500 emplois. Réalisée en deux phases depuis les années 1990, cette zone mixte mêle locaux à destination de bureaux (environs 16000 m²), de commerces (environs 9500 m²). Réalisée sous forme d'opération d'aménagement, elle possède une forte harmonie architecturale ce qui contribue à en faire un espace de qualité.

4) Les transports :

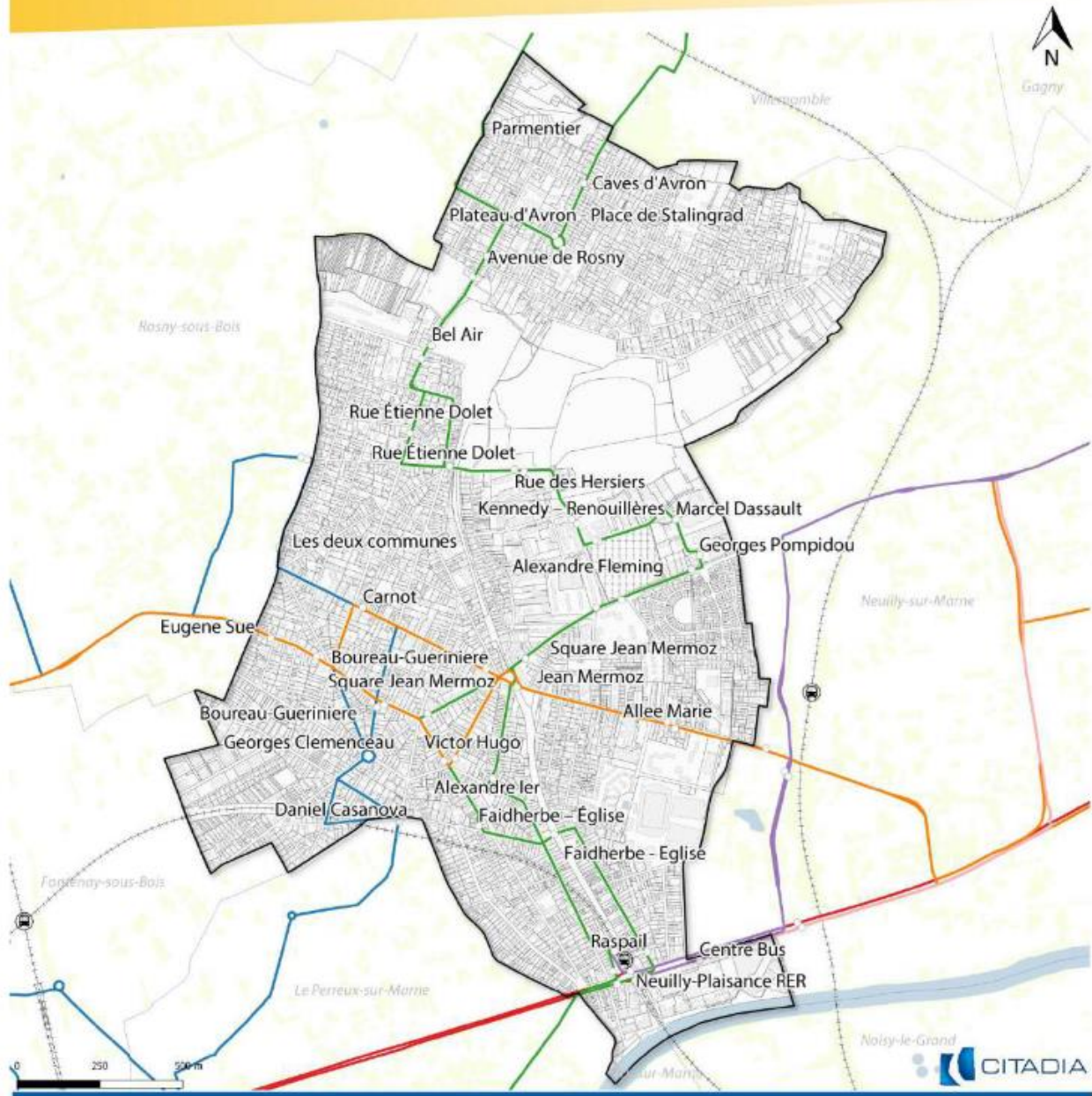
Outre l'ex-RN34 qui permet de relier le territoire au Perreux-sur-Marne et Neuilly-sur-Marne au Sud de notre Ville, notre commune est également traversée par les RD30 et RD301. Ces voies majeures traversant le centre-ville d'Est en Ouest constituent les principaux axes de desserte de la commune et permettent de relier le territoire aux communes de Fontenay-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne et Rosny-sous-Bois. C'est à partir de ces deux axes que s'organise le réseau infra-territorial qui vient mailler le territoire et desservir les quartiers nocéens.

Le réseau routier secondaire sur la partie Ouest du territoire est principalement constitué de pénétrantes Nord/Sud (Avenues Carnot et Georges Clémenceau). Il est important de noter que le plateau d'Avron est relativement enclavé depuis la partie Sud, ne bénéficiant que d'un accès via l'avenue des Fauvettes; le parc des Coteaux d'Avron représentant un obstacle physique à l'aménagement de nouvelles voies.

L'analyse des densités de population sur le territoire, souligne qu'une grande partie de la population se situe à proximité immédiate des axes secondaire, témoignant d'une accessibilité satisfaisante. Sur la partie Est, le réseau de voiries prend davantage la forme de petites voies en impasses caractéristiques des opérations d'ensemble plus présentes sur ce secteur de la commune (lotissements pavillonnaires, ensembles collectifs...).

UN RESEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN EFFICACE

PLU de Neuilly-Plaisance - Diagnostic - Décembre 2015



IV. Les risques naturels liés à la météorologie

1) Les Inondations

a) Qu'est ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes :

- l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (aléa) ;
- l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités (enjeu).

b) Les différents types d'inondations

L'inondation la plus classique est l'inondation de plaine et se produit lorsque la rivière sort de son lit mineur lentement et va inonder la plaine pendant une période relativement longue. La rivière occupe son lit moyen et éventuellement son lit majeur.



Définitions :

- le **lit mineur** ou lit ordinaire du lit d'un cours d'eau désigne tout l'espace linéaire où l'écoulement s'effectue la majeure partie du temps (niveau d'eau normal et débit moyen annuel) ;
- le **lit moyen** et le **lit majeur** sont des espaces situés entre le lit mineur et la limite de la plus grande crue historique répertoriée.

Il n'y a cependant pas que les inondations de plaines, d'autres inondations sont possibles :

- Les crues torrentielles
La formation est rapide et consécutive à des averses violentes.
Lorsque des précipitations intenses tombent sur tout un versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, d'où des crues brutales et violentes.
- Les remontées de nappes phréatiques
Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la nappe phréatique affleure en surface et qu'une inondation spontanée se produise. On parle alors d'inondation par remontée de nappe phréatique. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut durer dans le temps.
- Le ruissellement pluvial
L'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, parkings, etc.) et par les pratiques culturales limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues.

c) Les conséquences sur les personnes et les biens

Dans toute zone urbanisée, le danger est d'être emporté ou noyé, mais aussi d'être isolé sur des îlots coupés de tout accès.

L'interruption des communications peut avoir pour sa part de graves conséquences lorsqu'elle empêche l'intervention des secours. Si les dommages aux biens touchent essentiellement les biens mobiliers et immobiliers, on estime cependant que les dommages indirects (perte d'activité, chômage technique, etc) sont souvent plus importants que les dommages directs.

Les zones en bords de Marne sont celles qui concentrent le plus d'activités et d'emplois.

L'impact direct d'une crue serait alors très important et paralyserait l'économie de ce secteur du département. Les impacts indirects pour certains services (telle la distribution d'eau potable) seraient cependant beaucoup plus forts et dépasseraient largement le périmètre de ce secteur.

Lors d'un exercice d'entraînement à la gestion de crise, nommé EU Sequana en 2016, il a été estimé qu'une côte de 8,13 mètres occasionnerait entre autre :

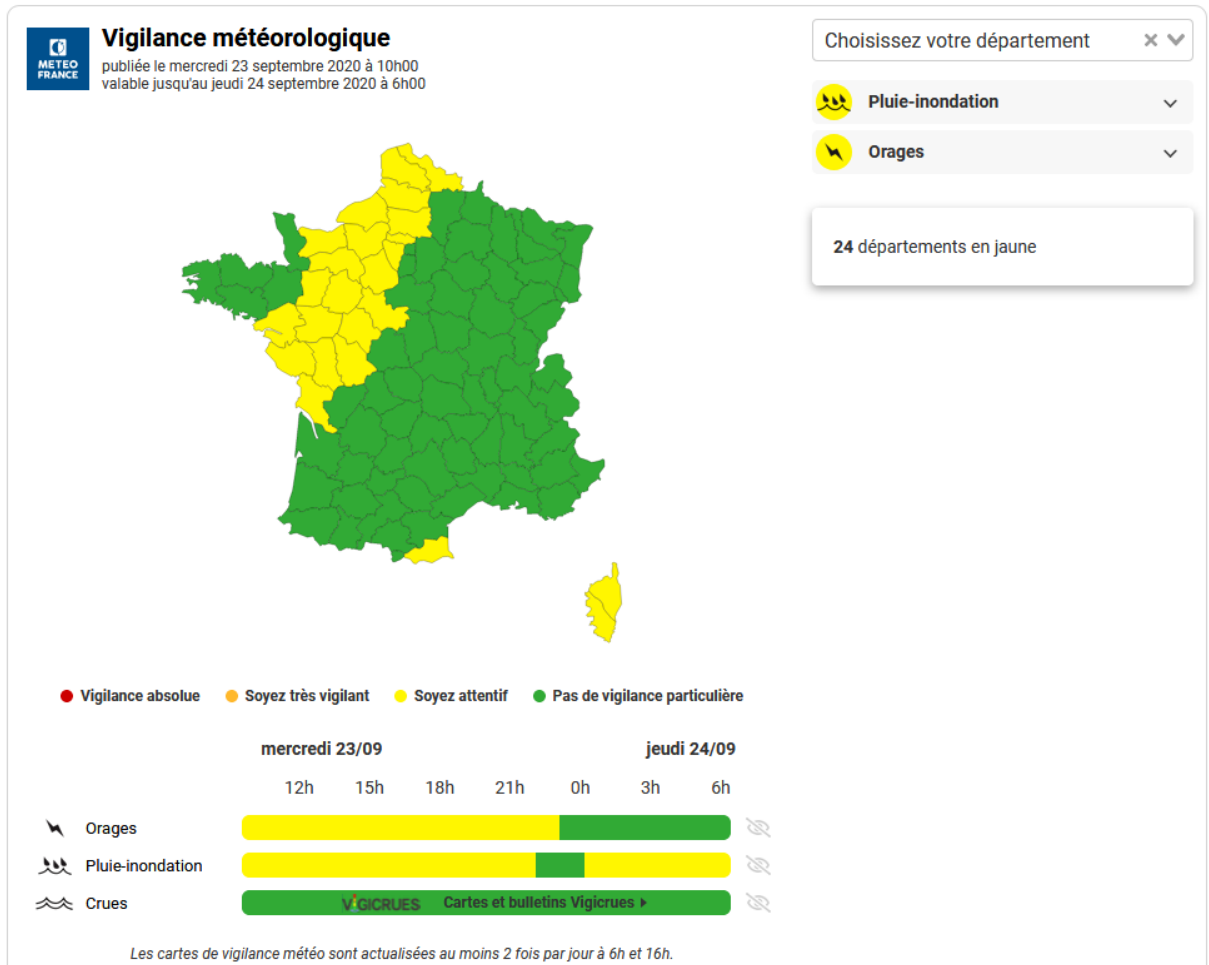
- 1.5 million de personne sans électricité
- 140 km de lignes de métro fermées et inutilisables sur les 250 km du réseau
- Plusieurs axes routiers majeurs inaccessibles
- La majeure partie des ponts submergée

Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs, plus de 3000 habitants de Neuilly-Plaisance sont potentiellement exposés au risque inondation.

d) Le système de surveillance des inondations

✓ Météo France

Sur son site mais aussi son application, Météo France émet au moins 2 fois par jour des bulletins de vigilances météorologiques (à 6h et à 16h)



Comme vous pouvez le voir sur l'exemple ci-avant, la carte suit un code couleur

● **Vigilance absolue** ● **Soyez très vigilant** ● **Soyez attentif** ● **Pas de vigilance particulière**

Et émet même des tranches horaires estimatives selon le type d'intempéries, ici : orages et pluie-inondation



Pour le risque particulier de crue, Météo France renvoie au site VIGICRUES

Crues

VIGICRUES Cartes et bulletins Vigicrues

✓ **Le site Vigicrues**

Ce site recense sur une carte, toutes les vigilances sur les cours d'eau de France. Il est possible d'avoir des informations plus précises en indiquant une zone spécifique

L'état maximum de la vigilance crues métropolitaine est **vert**.
△ Pas de vigilance particulière requise.

Afficher les informations de mon territoire

Se géolocaliser

VIGICRUES

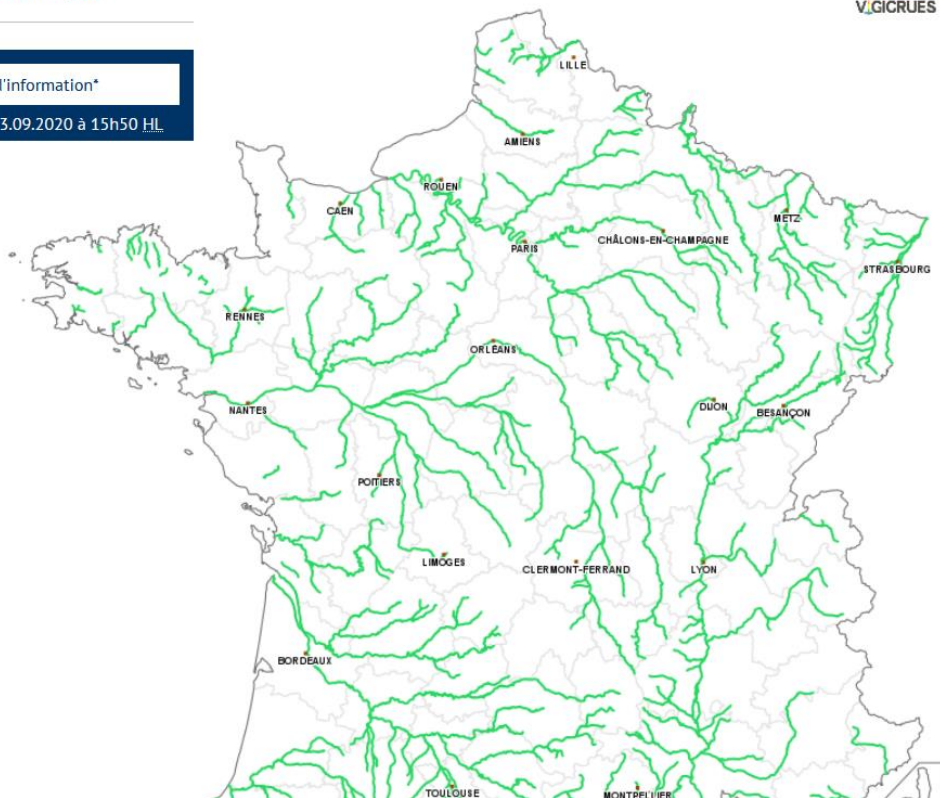
Accéder au bulletin d'information*

*Production de l'information : 23.09.2020 à 15h50 HL

Cliquez sur une zone de la carte pour afficher les informations locales

Légende

- Rouge :** Risque de crue majeure
[Tout lire](#)
- Orange :** Risque de crue génératrice de débordements importants
[Tout lire](#)
- Jaune :** Risque de crue génératrice de débordements
[Tout lire](#)
- Vert :** Pas de vigilance particulière requise.



Sur la carte exemple, aucune vigilance crue particulière

Néanmoins il existe plusieurs niveaux de vigilance :

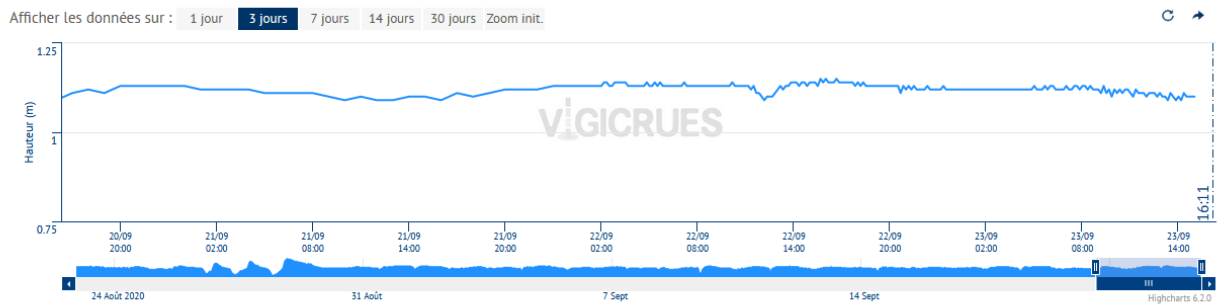
Légende

- ! Rouge :
Risque de crue majeure
[Tout lire](#)
- ! Orange :
Risque de crue génératrice de débordements importants
[Tout lire](#)
- ! Jaune :
Risque de crue génératrice de débordements [Tout lire](#)
- ! Vert :
Pas de vigilance particulière requise.

Il est également possible de suivre l'évolution des hauteurs d'eau par station de mesures. Dans l'exemple ci après, la station de Gournay-sur-Marne qui est notre station de référence

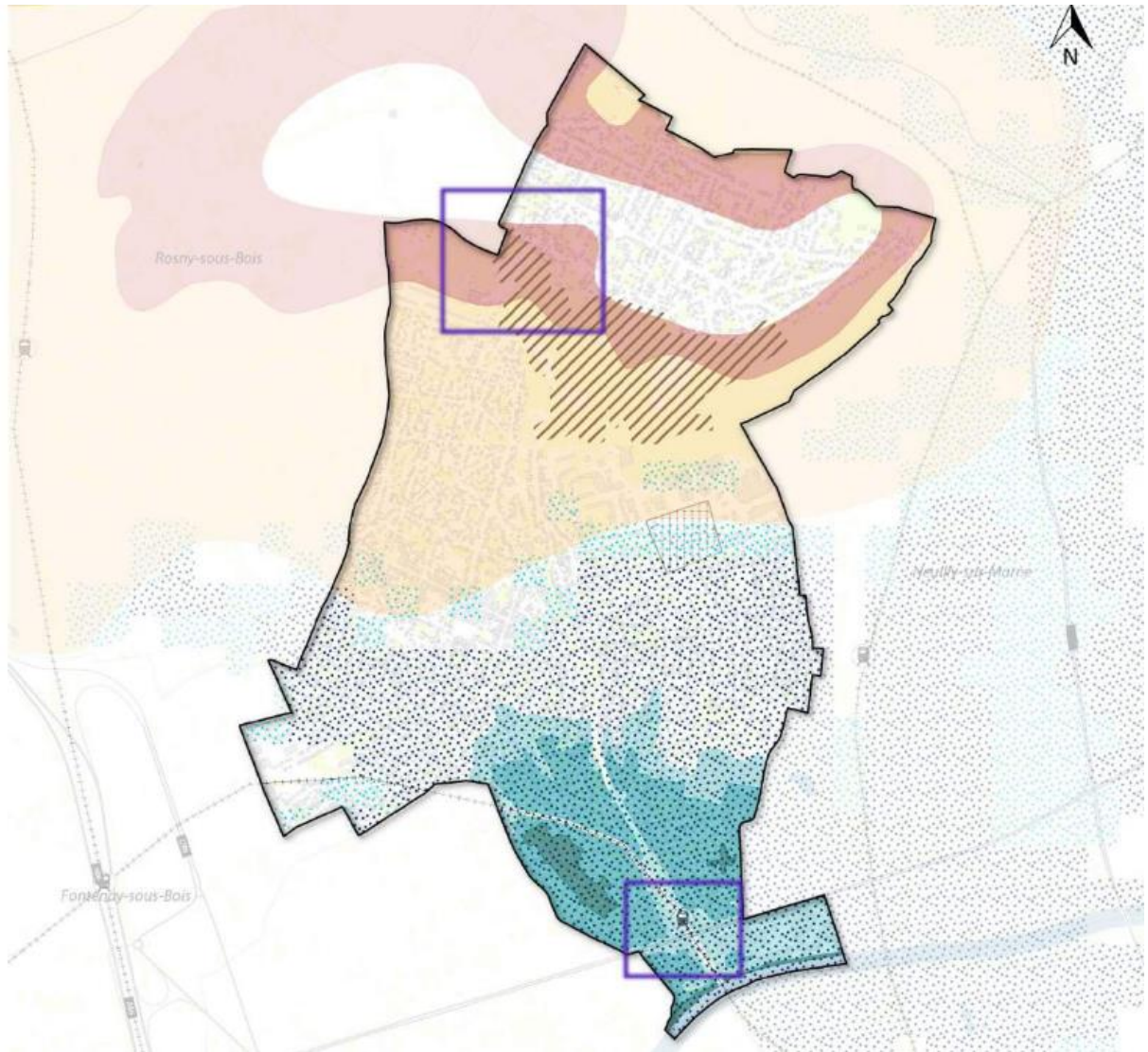
Graphique Observation Prévision Info station

Gournay-sur-Marne [Pont] (Marne) - Hauteurs - 23/09/2020 16:11



Sur ce site, vous pouvez accéder aux 30 derniers jours de données non expertisées (en heure légale à la station). Pour des données plus anciennes déjà bancarisées, vous pouvez consulter le site <http://www.hydro.eaufrance.fr/>. Sinon, vous pouvez contacter directement le service de prévision des crues dont dépend la station.

e) Les zones de Neuilly-Plaisance exposées au risque inondation



Adapter les modalités de construction dans les zones d'aléa inondation de la Marne et de remontée de nappes

Risque d'inondation par débordement

■ Aléa très fort

■ Aléa fort

■ Aléa faible

Risque de remontée de nappe

⋯ Aléa très fort

⋯ Aléa fort

Adapter les modalités de construction dans les zones soumises :

Au risque d'effondrement

/// Risque lié à d'anciennes carrières de gypse

A l'aléa retrait/gonflement des argiles

■ Aléa fort

■ Aléa moyen

□ Aléa faible

□ Prendre en compte les risques naturels lors de la conception des projets

Les dispositions de ce plan consistent, **en fonction des zones définies, en des interdictions et des autorisations sous conditions** visant l'occupation ou l'utilisation des sols et en des prescriptions et recommandations destinées à prévenir les dommages en cas de crue.

Parmi les mesures obligatoires sur Neuilly-Plaisance :

- Situer les équipements vulnérables (équipements électriques, électroniques, de chauffage,...) au-dessus de l'altitude des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) soit la cote de 39,41 NGF (Nivellement Général de la France) ou à défaut dans des cuvelages étanches.
- Lorsque cela est techniquement possible, équiper les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement de clapets anti-refoulement.
- Les **sous-sols ne doivent pas être à un autre usage que le stationnement.**

Les règles concernant l'édification des constructions nouvelles ou l'extension de constructions existantes varient en fonction de la zone du PPRI.

La délimitation de ces zones, la liste des rues situées en zone inondable et les autres mesures prévues par ce PPRI sont consultables au service de l'urbanisme.

f) **S'organiser et anticiper le risque inondation**

Voici quelques consignes à suivre en cas de risque d'inondation :

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en Mairie ;
- S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté ;
- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux (album de photos, papiers personnels, factures, etc.), les matières et les produits dangereux ou polluants ;
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz ;
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements ;
- Repérer les stationnements hors zone inondable ;
- Prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures, etc.

Pensez aux jeunes enfants. Leur alimentation et l'équipement nécessaire à leur confort doivent être garantis : vêtements de rechange (dont un imperméable et des bottes), éventuellement un sac de couchage ou des couvertures.

 **Le plan familial de mise en sûreté peut vous aider à vous organiser. Voir au paragraphe X de ce même document**

g) Que faire pendant l'inondation ?



PENDANT L'INONDATION



N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires ou péri-scolaires.



N'entrez pas d'évacuation sauf si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcé par la crue.



N'utilisez pas les équipements électriques (ascenseurs, portes automatisées...)



Restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les lieux touchés.



Installez-vous en hauteur (étage des maisons, refuge en hauteur, etc.).



Gardez avec vous les produits indispensables : eau, aliments, lait pour les nourrissons, médicaments...



Informez-vous de la montée des eaux dans les médias et sur les sites de Météo France et Vigicrues.



Placez les produits toxiques en hauteur.



Adoptez les bonnes pratiques numériques en situation d'urgence. RDV sur : www.gouvernement.fr/risques/medias-sociaux-urgence



SI VOUS ETES OBLIGÉ DE VOUS DEPLACER



Soyez très prudent. Respectez les déviations mises en place.



Signalez votre départ et votre destination à vos proches.



Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques, suivez attentivement les conseils des sauveteurs qui vous proposent une évacuation.



Coupez le courant électrique, actionnez les commutateurs par précaution.



Ne vous engagez pas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou dans un parking souterrain.

2) Les épisodes tempétueux et orageux

Les épisodes tempétueux et les orages, concernent tout le territoire national.

a) Les orages

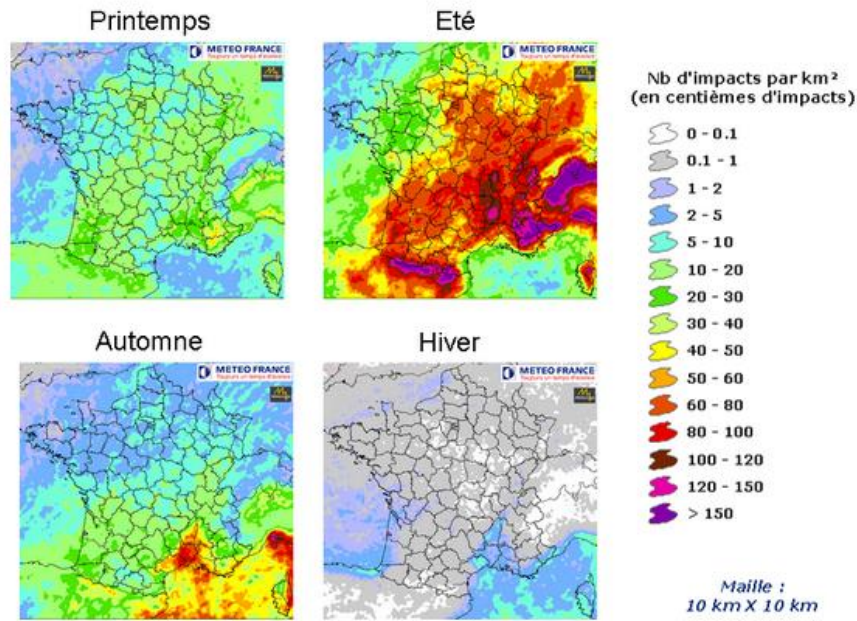
Un orage est un phénomène atmosphérique, caractérisé par une série d'éclairs et de coups de tonnerre. Un éclair peut se déclencher à l'intérieur du nuage, entre deux nuages, ou entre le nuage et le sol ou un aéronef (on parle alors de « coup de foudre »). Foudre, éclair et tonnerre sont classés parmi les électrométéores*.

Un électrométéore est une manifestation visible ou audible de l'électricité atmosphérique sous forme soit de décharges discontinues d'électricité (éclair, tonnerre), soit de phénomènes plus ou moins continus (feu Saint-Elme, aurore polaire).

L'orage est toujours lié à la présence d'un nuage de type « cumulonimbus », dit aussi nuage d'orage.

Il est souvent accompagné par un ensemble de phénomènes violents : rafales de vent, précipitations intenses parfois sous forme de grêle et quelquefois vents rabattants, ou bien trombe ou tornade

Les orages sont en général plus nombreux sur terre que sur mer, en montagne qu'en plaine et en été qu'en hiver.



Carte du nombre moyen d'impacts de foudre au sol par km²/saison (période 1997-2013) ©
Météo-France / Météorage

✓ *Les signes annonciateurs*

- Le ciel s'assombrit rapidement, et dans les orages les plus violents il peut devenir quasi noir. Plus il est sombre, plus le nuage est épais.
- Le vent se renforce et tourne à la bourrasque. Ces rafales précèdent souvent de fortes pluies.

✓ *Les dangers associés*

Un orage peut toujours être dangereux en un point donné, en raison de la puissance des phénomènes qu'il produit et de leur caractère aléatoire :

- **La foudre** est une décharge électrique intense qui peut tuer un homme ou un animal, calciner un arbre, causer des incendies ou endommager un aéronef.
- **Les pluies intenses** qui accompagnent les orages peuvent causer des crues-éclair dévastatrices. Un orage déverse fréquemment plus de 50 à 100 litres d'eau par mètre carré en quelques heures. En septembre 1992, 400 à 500 litres d'eau étaient tombés par mètre carré sur Vaison-la-Romaine.
- **La grêle** (précipitations formées de petits morceaux de glace) qui peut par exemple dévaster en quelques minutes un vignoble, une véranda ou des pare-brises de véhicules.
- **Le vent** sous un cumulonimbus souffle par rafales violentes jusqu'à environ 140 km/h et change fréquemment de direction. Plus rarement se crée sous la base du nuage un tourbillon de vent très dévastateur, la tornade. Les pilotes, même de gros avions, évitent de traverser des cumulonimbus : ils pourraient être soulevés de plusieurs centaines de mètres, puis brutalement rabattus dans ce qu'on appelle communément des "trous d'air".

En règle générale, les orages sont de courte durée (de quelques dizaines de minutes à quelques heures) et concernent des zones limitées (quelques dizaines de kilomètres) en comparaison avec les tempêtes.

b) Les épisodes tempétueux :

La variabilité du vent (force, direction) en un endroit donné est généralement forte. C'est pourquoi les météorologues mesurent le vent « **instantané** » et le vent « **moyen** ». Le vent instantané est mesuré sur une période de 3 s, alors que le vent moyen est calculé sur une période de 10 minutes.

✓ *Définitions*

Une **rafale** est une brusque augmentation du vent instantané, dépassant le vent moyen de plus de 18 km/h. Lors d'une rafale, la direction du vent peut également varier, tournant quelquefois de plus de 45° par rapport à celle du vent moyen. Les rafales seront plus violentes si le vent moyen est déjà fort, qu'il y a des orages ou giboulées) ou que le vent est contrarié par le relief (ou les constructions urbaines).

La dénomination de **vent violent** s'applique aux vents moyens atteignant au moins 89 km/h

Une **tempête** est une zone étendue de vents violents générés. Pour caractériser la sévérité d'une tempête, on prend donc en compte les valeurs de rafales de vent maximales enregistrées mais aussi la durée de l'événement et la surface de la zone affectée par les vents les plus forts (rafales supérieures à 100 km/h ou plus).

Ainsi, les tempêtes qualifiées de « majeures » au niveau national affectent plus de 10 % du territoire.

Aux latitudes tempérées, les tempêtes ont un diamètre de l'ordre de quelques centaines à quelques milliers de kilomètres et une durée de vie d'environ une semaine.

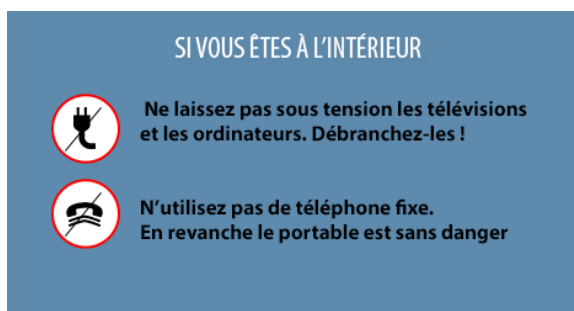
Une **tornade** est un violent tourbillon de vent d'axe vertical, semblable à un entonnoir qui relie le sol à la base d'un nuage cumuliforme (Cumulonimbus), et qui se manifeste sous la forme d'une colonne d'air en rotation, ordinairement rendue visible par la condensation de la vapeur d'eau en son sein et par les débris soulevés par le vent.

✓ *Les dangers associés*

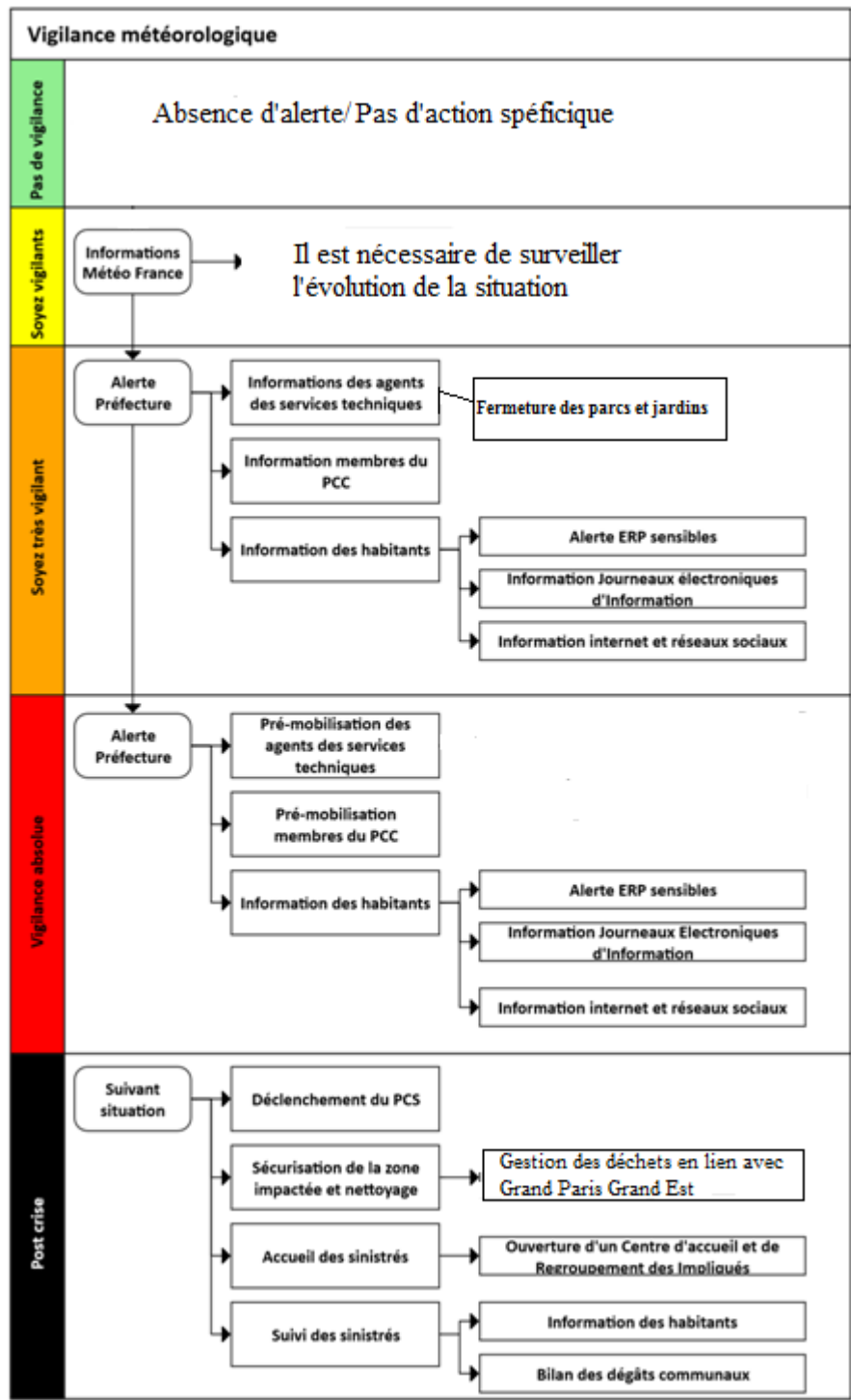
Ces épisodes tempétueux peuvent causer de nombreux dégâts mais aussi faire des victimes principalement suite à des chutes d'objets :

- toitures et cheminées endommagées ;
- arbres arrachés ;
- véhicules déportés sur les routes ;
- coupures d'électricité et de téléphone ;
- les circulations routières, ferroviaire et aérienne peuvent également être perturbées

c) Que faire en cas d'épisodes tempétueux ou d'orages ?



Le tableau suivant résume les principales actions à mener par la Ville de Neuilly-Plaisance selon le niveau de vigilance indiqué par les services météorologiques



d) Les intempéries hivernales

En météorologie, l'hiver couvre les mois de décembre, janvier et février, c'est-à-dire la période la plus froide de l'année dans l'hémisphère Nord alors que dans le calendrier que nous connaissons, l'hiver commence fin décembre et s'achève fin mars.

C'est la saison du froid voire des grands froids, mais aussi de la neige, du givre, du brouillard ou encore des pluies verglaçantes.

✓ *Le froid hivernal*

L'impression de **froid** s'accroît lorsque le vent se renforce ; c'est pourquoi le froid est caractérisé par l'indice de refroidissement éolien, déterminé à partir de la température et de la vitesse du vent, ce qui donne la température ressentie.

Indice de refroidissement éolien (Source : [Environnement Canada](#))

Vitesse du vent (km/h)	Température de l'air (°C)									
	0	-5	-10	-15	-20	-25	-30	-35	-40	-45
10	-3	-9	-15	-21	-27	-33	-39	-45	-51	-57
20	-5	-12	-18	-24	-30	-37	-43	-49	-56	-62
30	-6	-13	-20	-26	-33	-39	-45	-52	-59	-65
40	-7	-14	-21	-27	-34	-41	-48	-54	-61	-68
50	-8	-15	-22	-29	-35	-42	-49	-56	-63	-69
60	-9	-16	-23	-30	-36	-43	-50	-57	-64	-71

Au delà de -27 (en rouge), le risque de gelure augmente rapidement

Pour information, en France, la température durant les mois d'hiver (décembre, janvier et février) peut grandement varier d'une année à l'autre (variabilité saisonnière). Cependant la température moyenne considérée comme « normale » est de 5,4 °C.

✓ *Définitions*

En Ile de France, nous avons le plus souvent de la **neige** humide ou collante en opposition avec la neige sèche des montagnes. Elle tombe souvent entre 0°C et -5°C. Elle contient davantage d'eau liquide ce qui la rend lourde et pâteuse. C'est une neige aux effets dangereux : elle se compacte et adhère à la chaussée, aux câbles électriques, voire aux caténaires de la SNCF.

Une hauteur de neige collante de seulement quelques centimètres peut perturber gravement, voire bloquer le trafic routier, la circulation aérienne et ferroviaire.

Très lourde, la neige mouillée est facilement évacuée par le trafic routier, mais elle peut aussi fondre et regeler sous forme de plaques de glace.

Le verglas est lié à une précipitation : c'est un dépôt de glace compacte provenant d'une pluie ou bruine qui se congèle en entrant en contact avec le sol. Cette eau a la particularité d'être liquide malgré sa température négative : il s'agit d'eau "surfondue". La température du sol est généralement voisine de 0°C, mais elle peut être légèrement positive.

La formation de verglas ou de plaques de glace rend le réseau routier impraticable et augmente le risque d'accidents.

Le **brouillard** est la suspension dans l'atmosphère de très petites gouttelettes d'eau réduisant la visibilité au sol à moins d'un kilomètre. Les gouttelettes d'eau sont maintenues en suspension par les mouvements turbulents de l'air. Le brouillard est en fait un nuage dont la base touche le sol.

Lorsque la visibilité est comprise entre 1 et 5 kilomètres, on parlera de **brume**. La brume peut aussi être due à la présence de divers aérosols (particules de pollution industrielle ou urbaine) qui réduisent parfois fortement la visibilité.

Les **brouillards givrants** peuvent entraîner des dépôts importants sur les chaussées, barrières de sécurité, mais également sur la végétation, sur les lignes électriques, etc.

✓ *Le grand froid*

Le grand froid est un épisode caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid constitue un danger pour la santé de tous.

Plusieurs facteurs peuvent donner des épisodes froids sur l'Île de France. Au cours d'une vague de froid, la situation météorologique peut suivre l'un de ces trois scénarios ou les trois successivement.

- Un flux de nord apporte de l'air polaire jusque sur la France entre un anticyclone positionné vers l'Islande et le Groenland et une dépression sur la Scandinavie. (en général quelques jours).
- Un flux d'est ou de nord-est apporte de l'air très froid et sec, accompagné d'un vent d'est ou de nord-est glacial. Ce flux résulte soit d'un anticyclone situé en Europe du Nord (en général une dizaine de jours). La sensation de froid est alors renforcée par le vent comme lors des vagues de froid de février 1956 et de janvier 1963.
- Un flux d'est ou de nord-est froid et humide, apporte de la neige sur tout le pays. L'action de l'anticyclone situé sur l'Europe du nord est contrariée par une zone dépressionnaire généralement positionnée sur l'Europe du sud. (en général de quelques jours à une semaine). C'est ce qui s'est passé durant les vagues de froid de janvier 1985 et janvier 1987

✓ *Les cartes de vigilance*

Météo France émet des cartes de vigilance pour les phénomènes : Vents violents, Pluies-Inondations, Orages, Grand Froid, Neige-Verglas et Inondation

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

■ Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

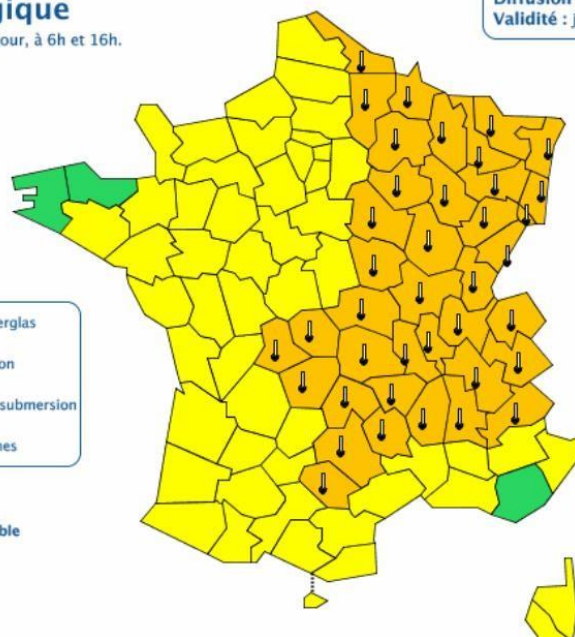
■ Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus ...

■ Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...

■ Pas de vigilance particulière.



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Diffusion : le lundi 06 février 2012 à 16h00

Validité : jusqu'au mardi 07 février 2012 à 16h00

Consultez le **bulletin national**

Poursuite d'un épisode de grand froid sur une grande partie du pays et pour encore plusieurs jours.

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

Conseils des pouvoirs publics :

Grand Froid/Orange – Evitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides. – Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains). – Evitez les efforts brusques. – Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; Ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer. – Pas de boissons alcoolisées.

✓ Que faire en cas de Grand Froid ?

Dispositif National Grand froid



Il existe trois niveaux de vigilance « Grand froid »

JAUNE

ORANGE

ROUGE

Ils sont établis par Météo France à partir des températures ressenties.

À NE PAS FAIRE :



- Évitez de vous déplacer, particulièrement les enfants et les adultes de plus de 65 ans.



- Ne faites pas trop d'efforts physiques ni d'activités à l'extérieur.



- Ne consommez pas d'alcool : l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid.



- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.



- Évitez de sortir le soir, il fait plus froid.

À FAIRE :



- Nourrissez-vous convenablement.



- Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable d'environ 19 degrés.



- Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, faites vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude, assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations.

SI VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT SORTIR



- Adaptez votre habillement : couvrez les parties du corps les plus sensibles au froid : les pieds, les mains, le cou et la tête. De bonnes chaussures permettent d'éviter les chutes.



- Si vous devez utiliser votre voiture : prenez une couverture, un téléphone et vos médicaments habituels au cas où votre véhicule serait bloqué par la neige.



- Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, appelez le 15.

SI VOUS DEVEZ SORTIR AVEC UN NOURRISSON OU UN ENFANT



- Habillez-le chaudement et couvrez-le le plus possible.



- Lorsque vous vous déplacez, assurez-vous que votre enfant peut bouger régulièrement pour se réchauffer

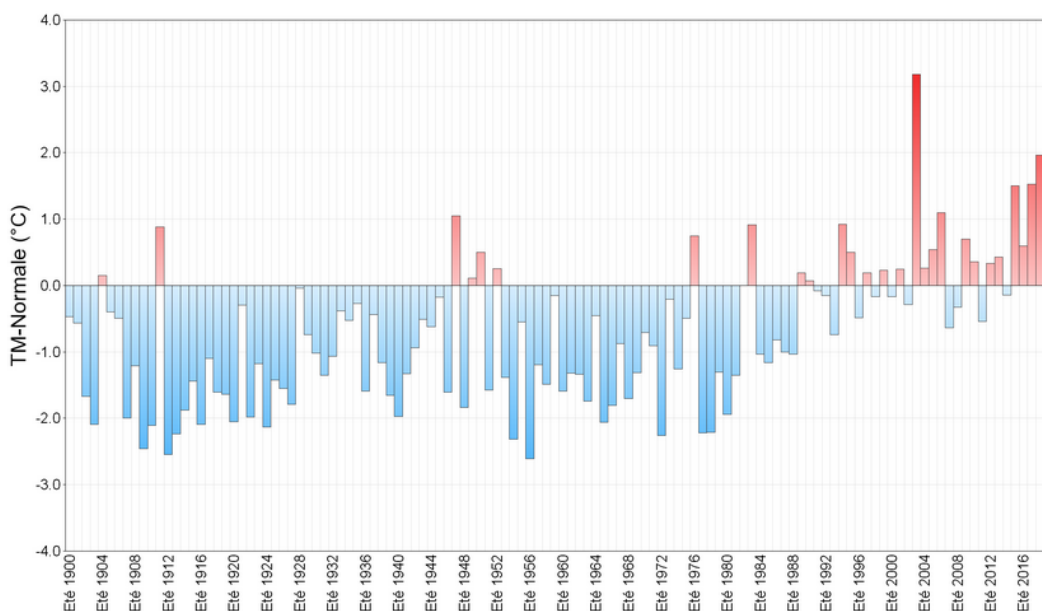
3) Chaleur et canicule

La température durant les mois d'été (juin-juillet-août) en France peut grandement varier d'une année à l'autre. La température moyenne a cependant été fixée à 19,9 °C

Cette température de 19.9°C sert de référence pour le graphique ci après qui montre la variabilité des températures estivales selon les années.

Ecart à la moyenne saisonnière de référence 1981-2010 de l'indicateur de température moyenne Zone climatique : France

Eté 1900 à 2019



a) Définitions :

Un « **pic de chaleur** » caractérise un épisode bref, généralement de 24 à 48 heures, durant lequel les températures sont très au-dessus des normales de saison. Il peut se produire localement sur une station météorologique mais aussi sur un territoire étendu.

On parle de **vague de chaleur** lorsqu'on observe des températures anormalement élevées pendant plusieurs jours consécutifs.

Météo-France identifie les vagues de chaleur à partir des séries quotidiennes de l'indicateur thermique national depuis 1947. Cet indicateur est calculé par la moyenne de mesures quotidiennes de la température moyenne de l'air dans 30 stations météorologiques réparties de manière équilibrée sur le territoire métropolitain.

Un épisode de vague de chaleur est détecté dès lors qu'une valeur quotidienne de l'indicateur thermique national atteint ou dépasse 25,3°C et qu'il reste élevé pendant au moins 3 jours.

Une **canicule**, c'est un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Pour les identifier, des seuils de température et de durée sont définis et varient selon les départements.

Selon l'Institut de Veille Sanitaire, en Seine-Saint-Denis, ces seuils sont de 31 °C le jour et 21 °C la nuit

La vigilance canicule s'appuie sur ces seuils mais prend également en compte de multiples critères de santé publique liés à l'environnement local comme par exemple la vulnérabilité des populations

b) Le plan canicule

"Le plan canicule" a été mis en place après la canicule de 2003 pour anticiper et réduire les effets sanitaires des vagues de chaleur exceptionnelles. Il est activé chaque année par le ministère des Solidarités et de la Santé pendant la période estivale et s'appuie sur l'expertise de Météo-France et de Santé Publique France. Il est de plus corrélé à la vigilance météorologique, dispositif coordonné par Météo-France.

Vigilance verte / niveau 1 - veille saisonnière

Activée du 1er juin au 15 septembre de chaque année, elle pourra cependant, en cas de chaleur tardive, être prolongée après le 15 septembre.

Vigilance jaune / niveau 2 - avertissement chaleur

Il s'agit d'une phase de veille renforcée permettant aux différents services de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau supérieur et de renforcer des actions de communication locales et ciblées, en particulier la veille de week-end et de jour férié.

Vigilance orange / niveau 3 - alerte canicule

Elle peut être déclenchée par les préfets en cas de vigilance orange. Cette décision prend en compte la situation locale (niveau de pollution, autres facteurs, comme les grands rassemblements, etc.) et les indicateurs sanitaires en lien avec les Agences régionales de santé.

Vigilance rouge / niveau 4 – mobilisation maximale

Le niveau 4 concerne les canicules avérées exceptionnelles, très intenses et durables, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, panne d'électricité, feux de forêts, nécessité d'aménagement du temps de travail ou d'arrêt de certaines activités...). Cette situation nécessite la mise en œuvre de mesures exceptionnelles.

c) Que faire en cas de canicule ?



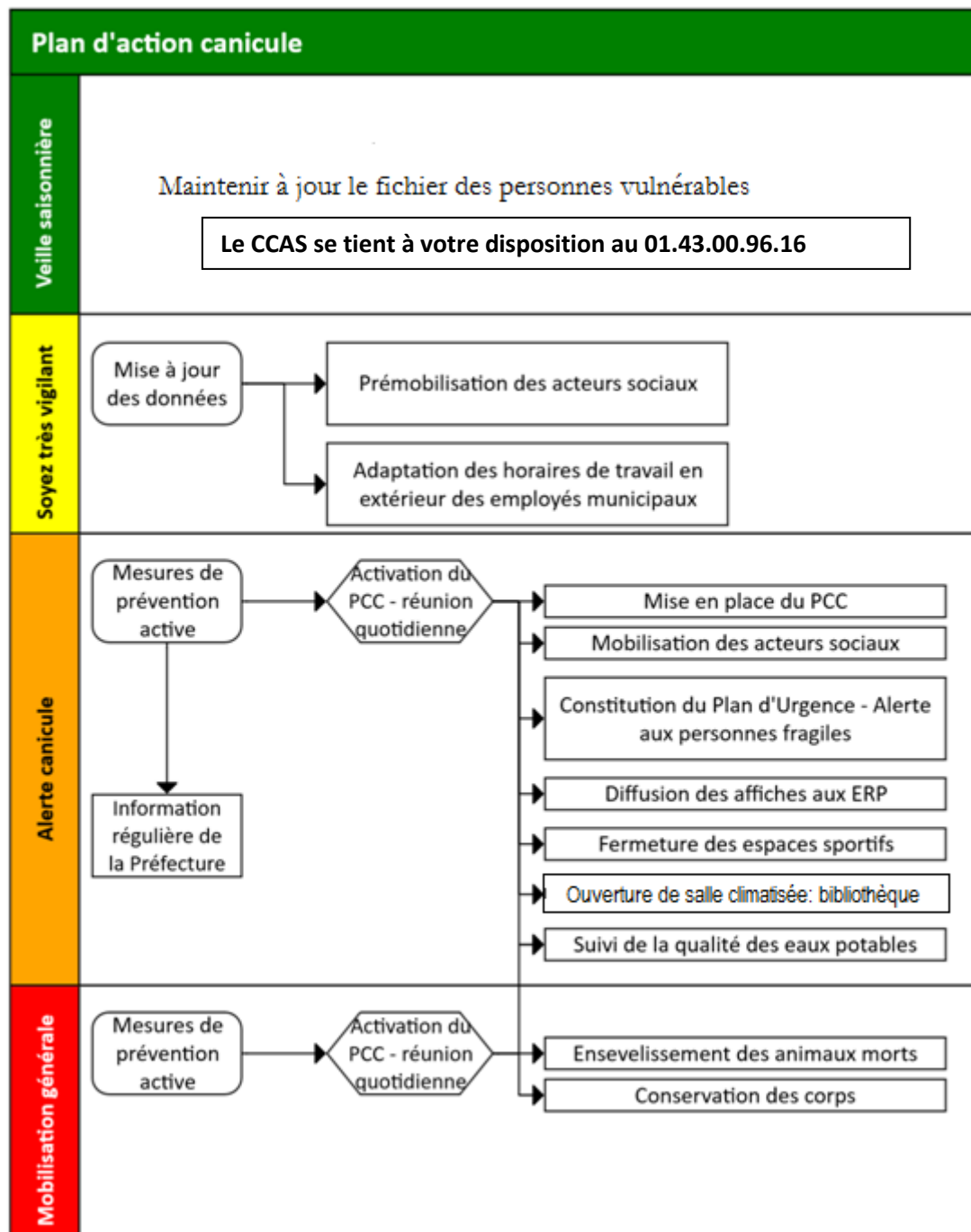
✓ *Agir avant l'été*

- Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez les à s'inscrire sur la liste de la mairie afin de recevoir de l'aide de bénévole pendant une vague de chaleur : Avant la canicule, les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent **se faire connaître auprès du Centre Municipal d'Action Sociale (CCAS) au 01.43.00.96.16** pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide en cas de vague de fortes chaleurs.
- Faites une liste des lieux climatisés (ou frais) où se rafraîchir près de chez soi et ouverts en été : grande surface, cinéma, musée, église.
- Constituez sa trousse réunissant le matériel nécessaire pour lutter contre la chaleur (« trousse canicule ») : brumisateur, ventilateur et thermomètre médical (non frontal).
- Apprenez à reconnaître les signaux devant déclencher l'alerte et les gestes à faire si besoin.

✓ *Agir pendant l'été*

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif. Evitez sodas et autres boissons sucrées. Evitez les boissons à forte teneur en caféine (diurétiques) et ne buvez pas d'alcool.
- Portez des habits amples, légers, clairs. Préférez le coton, qui laisse passer l'air et absorbe la transpiration.
- Utilisez ventilateurs et brumisateurs. L'usage simultané est le plus efficace.
- Prenez régulièrement des douches fraîches (mais pas froides).
- Si l'habitation ne peut pas être rafraîchie, prévoyez de passer plusieurs heures par jour, dans un endroit frais, proche de votre domicile et repéré à l'avance.
- Pendant les heures les plus chaudes, reposez-vous, dans un lieu frais.
- Préférez les fruits et légumes crus et les plats froids.
- Si une cuisson est nécessaire, optez pour celle qui peut être effectuée hors de toute surveillance afin de ne pas être en contact avec une source de chaleur (ex au four).
- Mangez en quantité suffisante (ni trop, ni trop peu).
- Proscrivez tout effort (sport, jardinage, bricolage),
- Reportez ce qui est urgent aux heures fraîches,
- Si vous devez faire une activité, mouillez votre T-shirt et votre casquette avant de les enfiler, laissez-les sécher sur la peau et renouveler le procédé.
- Appelez les membres de votre famille au téléphone.
- Si nécessaire, demandez de l'aide à vos voisins.
- Protégez votre habitation contre la chaleur. Si votre habitation ne peut pas être rafraîchie, passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais repéré à l'avance et facilement accessible.
- Eviter les efforts aux heures les plus chaudes.
- Agissez rapidement en cas de signes qui doivent alerter

Le tableau suivant résume les principales actions à mener par la Ville de Neuilly-Plaisance selon le niveau de vigilance émis par les services météorologiques.



V. Les risques naturels liés aux mouvements de terrain

1) Le risque lié à la présence d'anciennes carrières

Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs, Neuilly-Plaisance est soumise au risque lié à la présence d'anciennes carrières.

Le plateau d'Avron est situé sur le territoire des communes de Rosny-sous-Bois, Villemomble et Neuilly-Plaisance. On y trouve de nombreuses anciennes carrières de gypse ; les plâtrières d'Avron ont constitué une activité importante dans le secteur du XVIII^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle

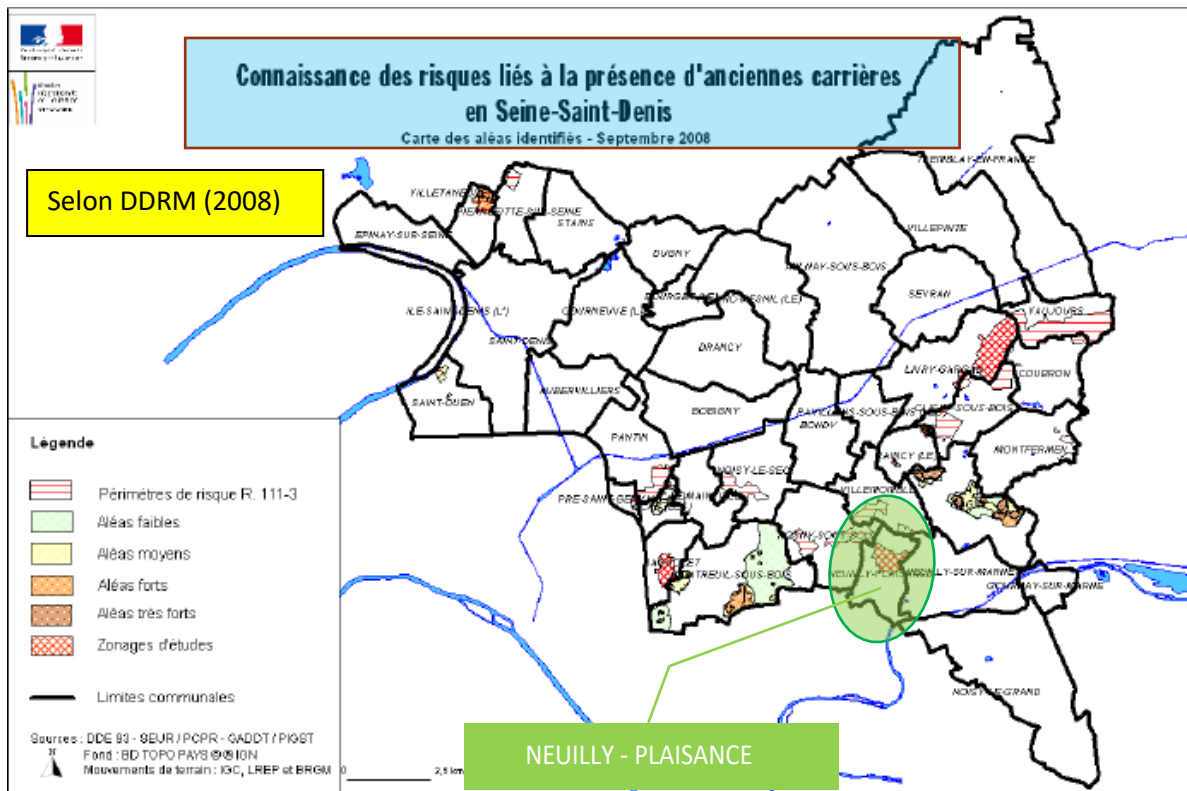


A noter : On peut distinguer les affaissements des effondrements.

Un affaissement est un mouvement lent et progressif qui ne présente en général pas de risque pour les personnes mais qui peut avoir des conséquences sur les ouvrages en surface.

Les effondrements ont un caractère soudain, augmentant la vulnérabilité des personnes

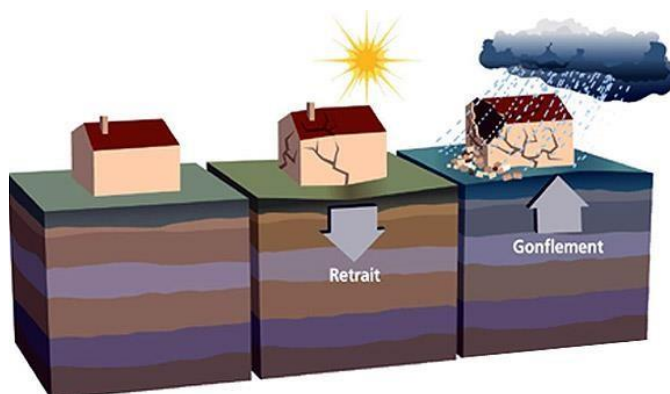
Le Plateau d'Avron, notamment au niveau du parc, a fait l'objet d'opérations de remblaiement dans les années 1990, réduisant fortement le risque d'effondrement.



2) Le risque lié au phénomène de retrait-gonflement lié aux argiles

a) Définition

Le phénomène de retrait-gonflement lié aux argiles, est la conséquence d'un changement d'humidité des sols argileux, capables de fixer l'eau disponible mais aussi de la perdre en se rétractant en cas de sécheresse. Le processus est lent et continu. Il se caractérise par des tassements consécutifs à une diminution de volume du sol argileux, sous l'effet des charges appliquées et de l'assèchement. Ce phénomène peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.









b) Cartes du risque retrait-gonflement des sols argileux sur Neuilly-Plaisance



CARTE DE L'ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

-  ALÉA FORT
-  ALÉA MOYEN
-  ALÉA FAIBLE
-  ZONE A PRIORI NON ARGILEUSE, non sujette au phénomène de retrait-gonflement sauf en cas de lentille ou de placage argileux local non repéré sur les cartes géologiques actuelles
-  Limites communales
-  Limites départementales

Echelle : 1 / 100 000

pour une impression au format A3

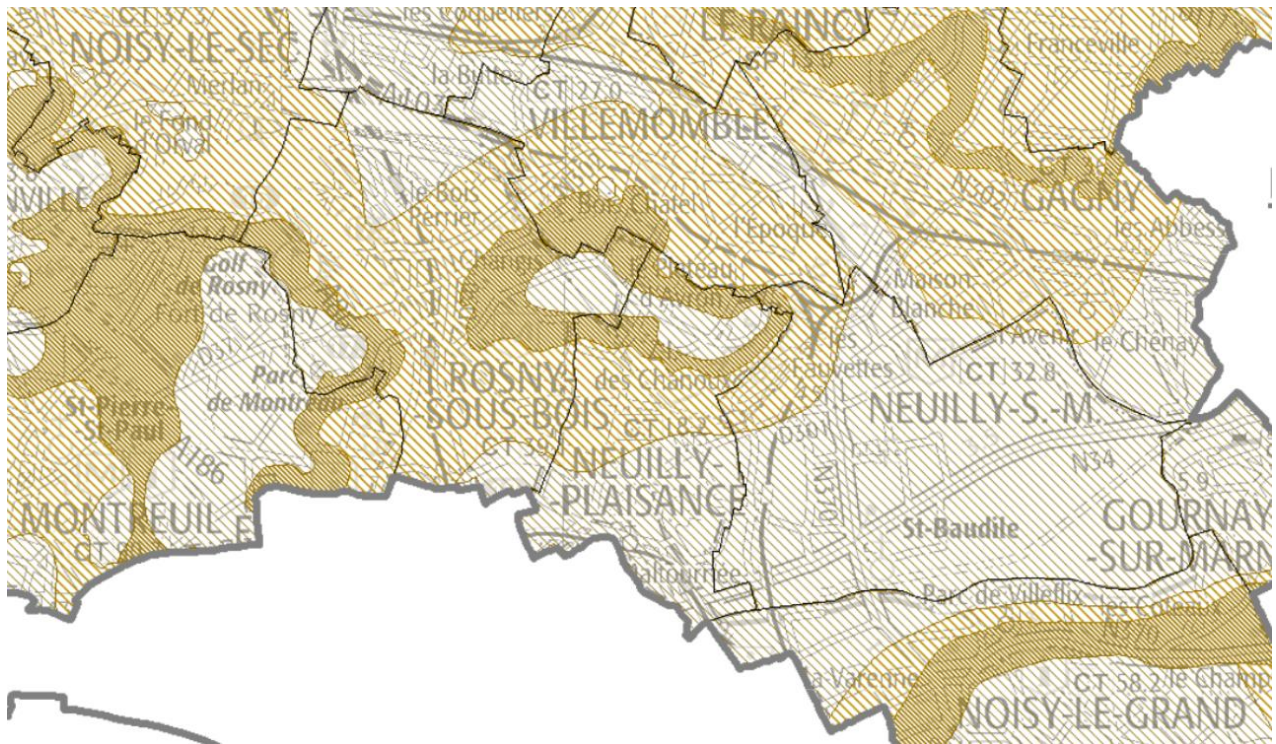
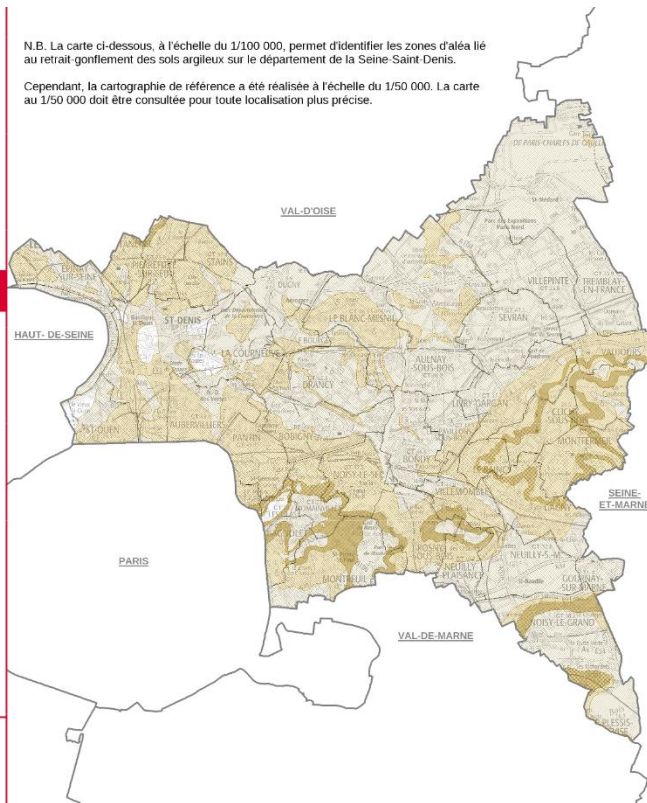


Sources

Données : Aléas © UTEA 93 et BRGM 2007
 Fond de carte : SCAN 100 © IGN 2007
 Réalisation : UTEA 93 / SEUR / PCPR

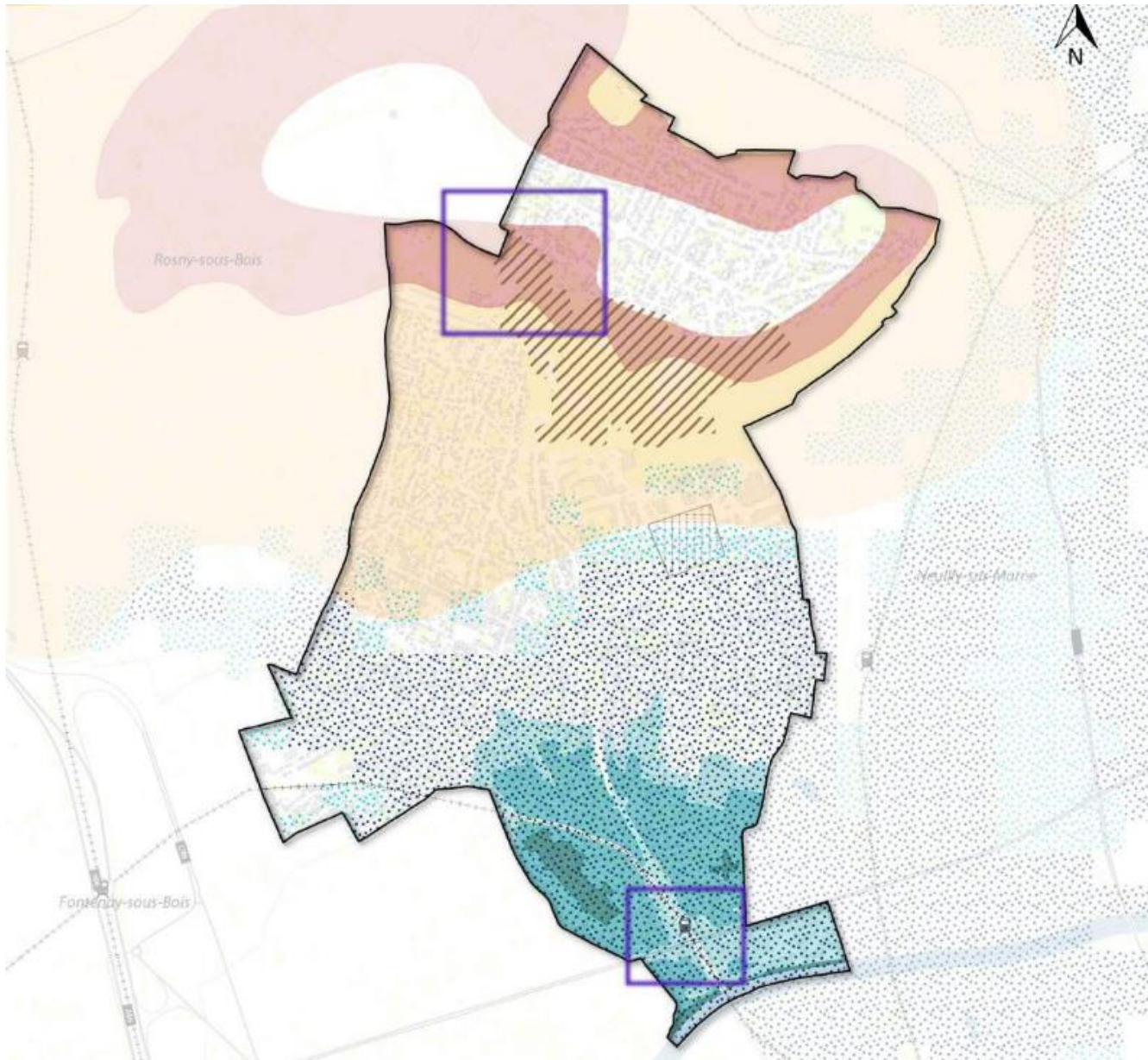
N.B. La carte ci-dessous, à l'échelle de 1/100 000, permet d'identifier les zones d'aléa lié au retrait-gonflement des sols argileux sur le département de la Seine-Saint-Denis.

Cependant, la cartographie de référence a été réalisée à l'échelle de 1/50 000. La carte au 1/50 000 doit être consultée pour toute localisation plus précise.



Zoom sur Neuilly-Plaisance à partir de la carte précédente.

Carte récapitulative des risques liés aux carrières et au retrait/gonflement des argiles



Risque d'inondation par débordement

- Aléa très fort
- Aléa fort
- Aléa faible

Risque de remontée de nappe

- Aléa très fort
- Aléa fort

Adapter les modalités de construction dans les zones soumises :

Au risque d'effondrement

- Risque lié à d'anciennes carrières de gypse

A l'aléa retrait/gonflement des argiles

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible

 Prendre en compte les risques naturels lors de la conception des projets

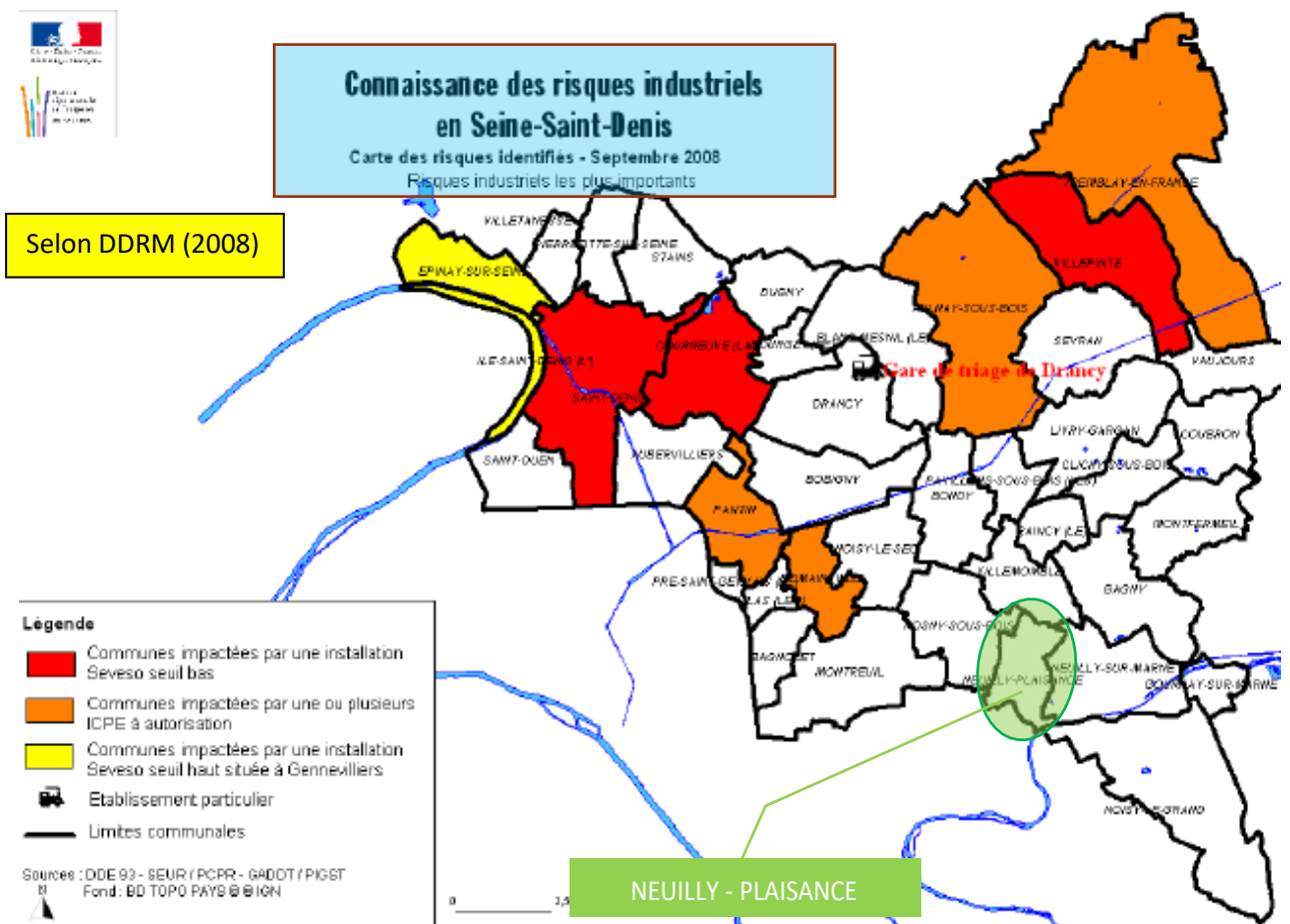
VI. Les risques industriels et transports de matières dangereuses

1) Les risques industriels

Le risque industriel concerne un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Les principales manifestations du risque industriel sont :

- L'incendie: par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risque de brûlures et d'asphyxie ;
- L'explosion : par mélange entre certains produits, par libération brutale de gaz avec risques de traumatismes directs ou par onde de choc ;
- La dispersion : dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.



2) Les risques liés au transport de matières dangereuses

Le **risque transport** est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne ou voie d'eau. Les effets sont liés à la présence de carburant et/ou à l'énergie pour générer le déplacement. (Déraillement, crash...)

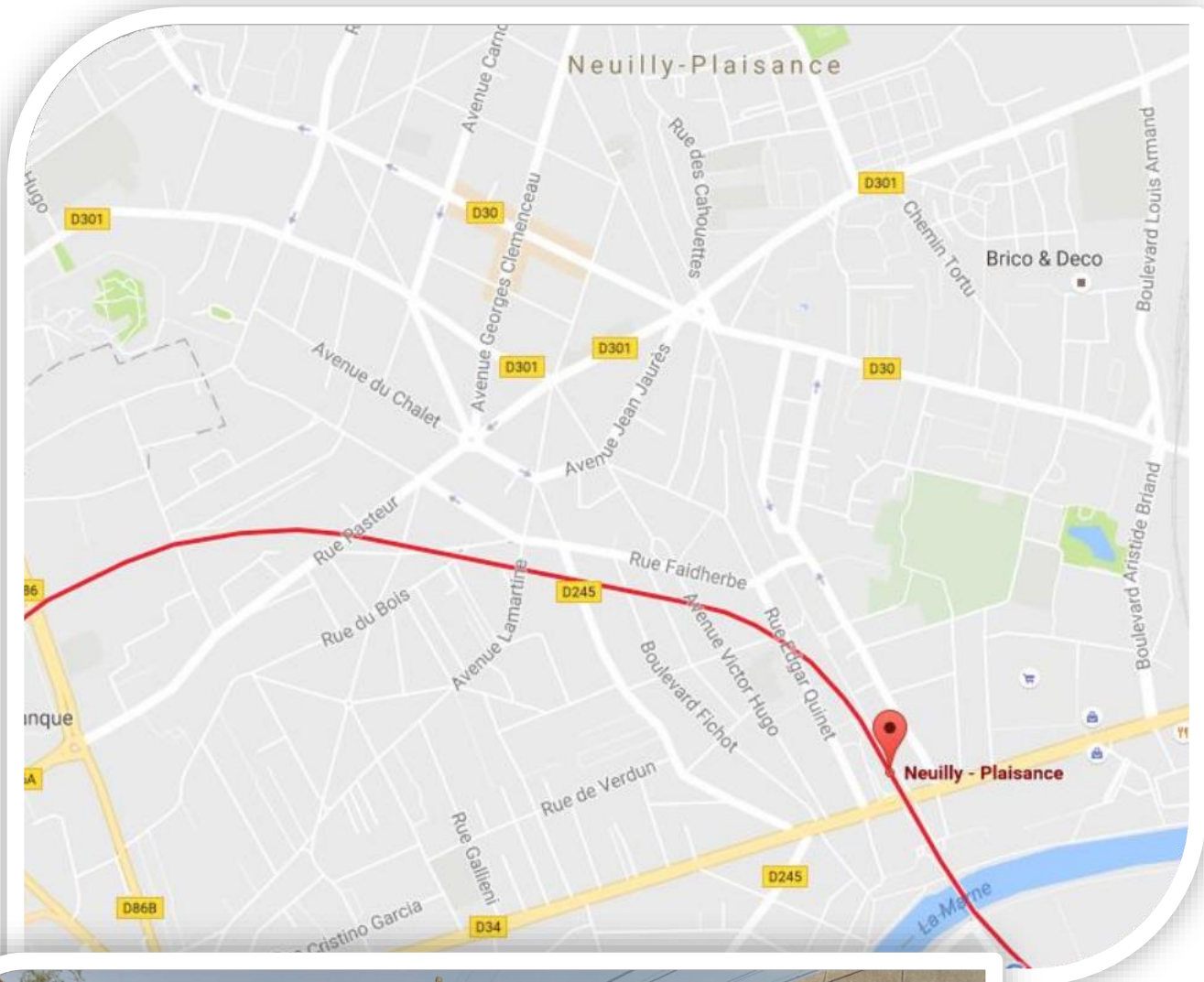
Le **risque transport de matières dangereuses (TMD)** fonctionne sur le même principe mais avec le facteur aggravant que les matières transportées sont dangereuses.

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens et l'environnement.

L'accident de TMD combine l'effet immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement.) et les effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des eaux et des sols)

Les vapeurs ou nuage toxique ainsi que les pollutions peuvent se propager sur de grandes distances

Neuilly-Plaisance est concernée par le risque transport et par le risque transport de matières dangereuses notamment par voies routières, voies navigables et par canalisations. Ci après quelques cartes sur ce sujet



Exemple de risque transport à Neuilly-Plaisance : le passage du RER en aérien (tracé rouge) et la station RER (notée Neuilly-Plaisance)



Exemple de transport de matières dangereuses :

Les voies routières départementales autorisent le passage de véhicules contenant des matières dangereuses.

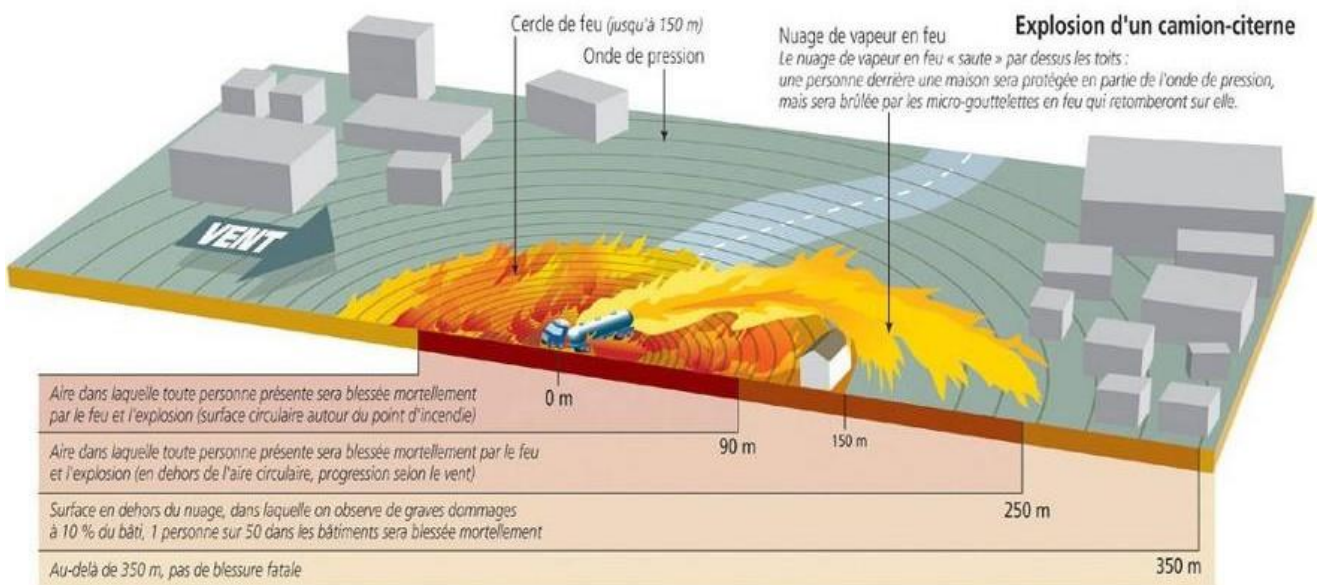
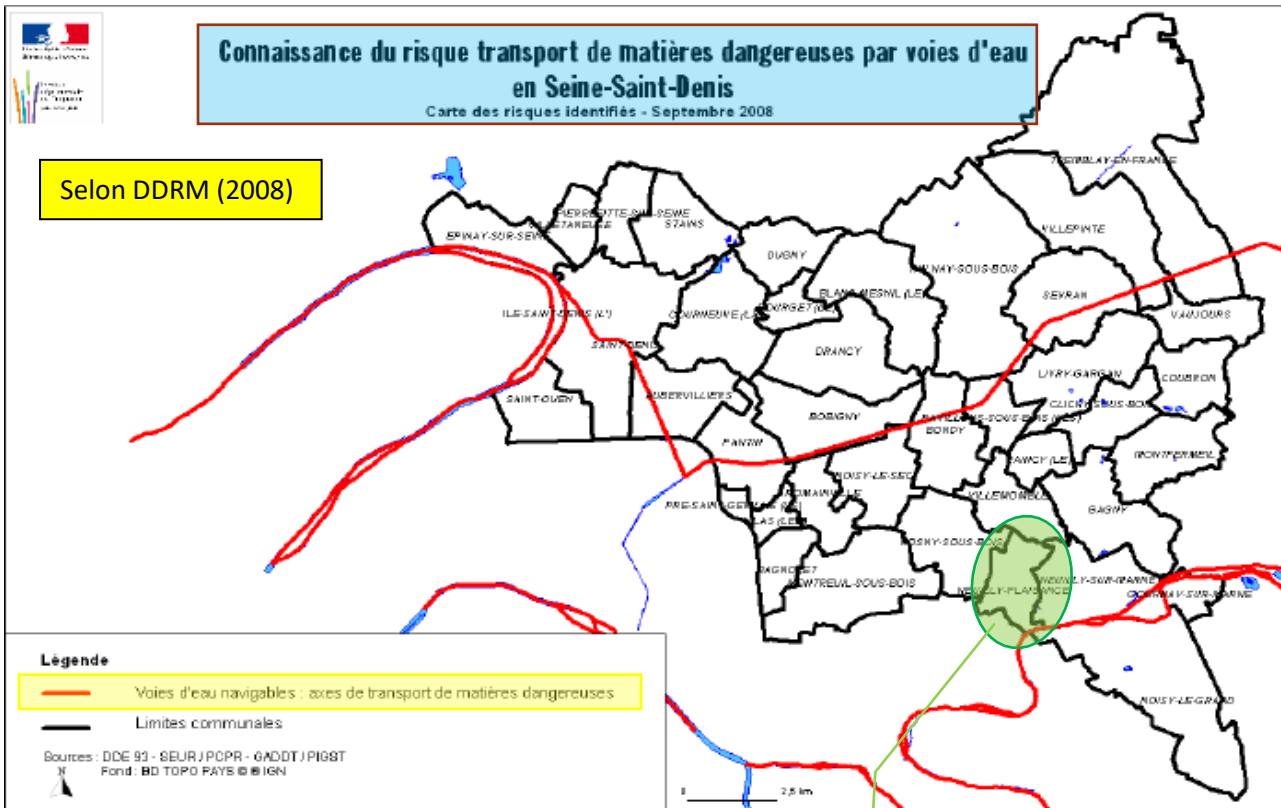
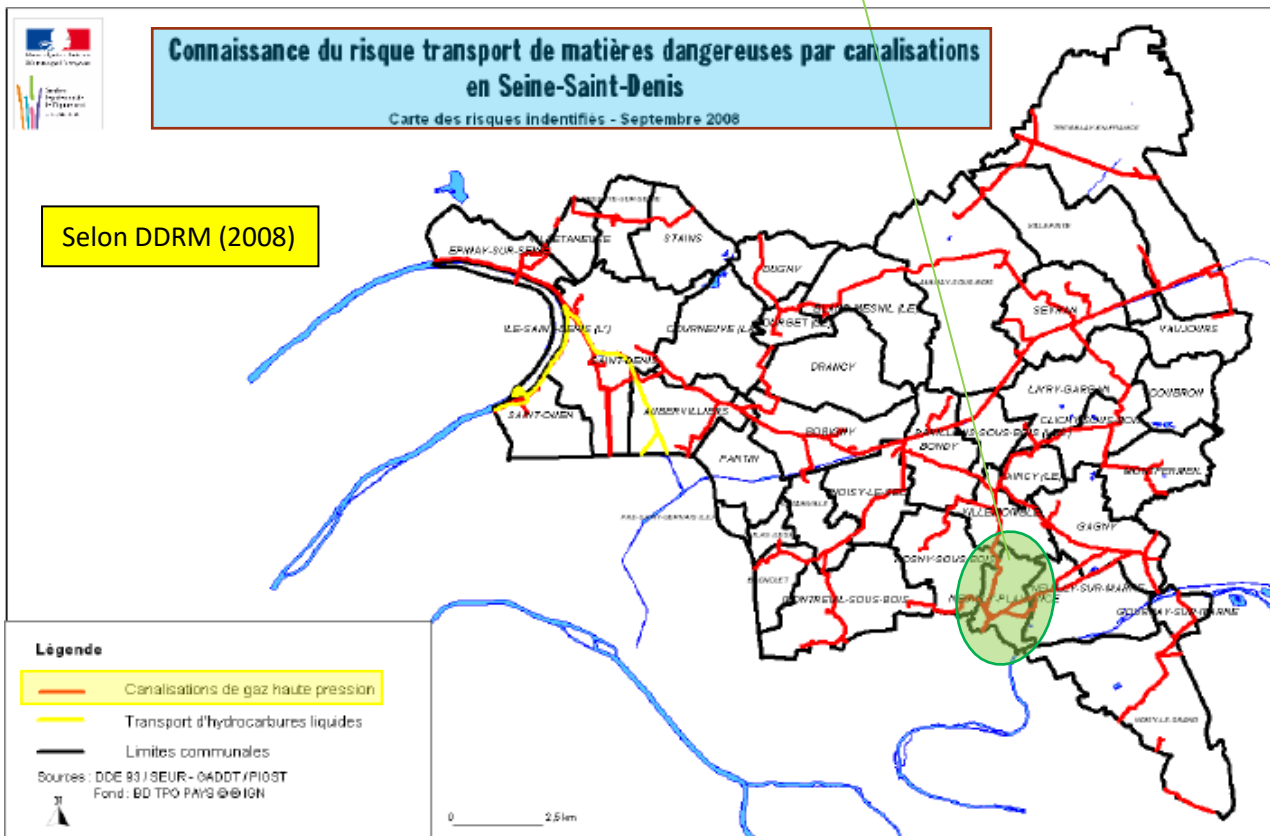


Schéma d'impact dans l'hypothèse d'une explosion de camion citerne



NEULLY - PLAISANCE

*Exemple de transport de matières dangereuses par voies d'eau :
La carte nous montre que la Marne est un axe de transport de matières dangereuses*



Exemple de transport de matières dangereuses par canalisations

ZONE D'IMPACT POTENTIEL / ACCIDENT FERROVIAIRE

ZONE D'IMPACT POTENTIEL / STATION-SERVICE

ZONE D'IMPACT POTENTIEL / ACCIDENT ROUTIER OU FLUVIAL

ZONE D'IMPACT POTENTIEL / CANALISATION GAZ

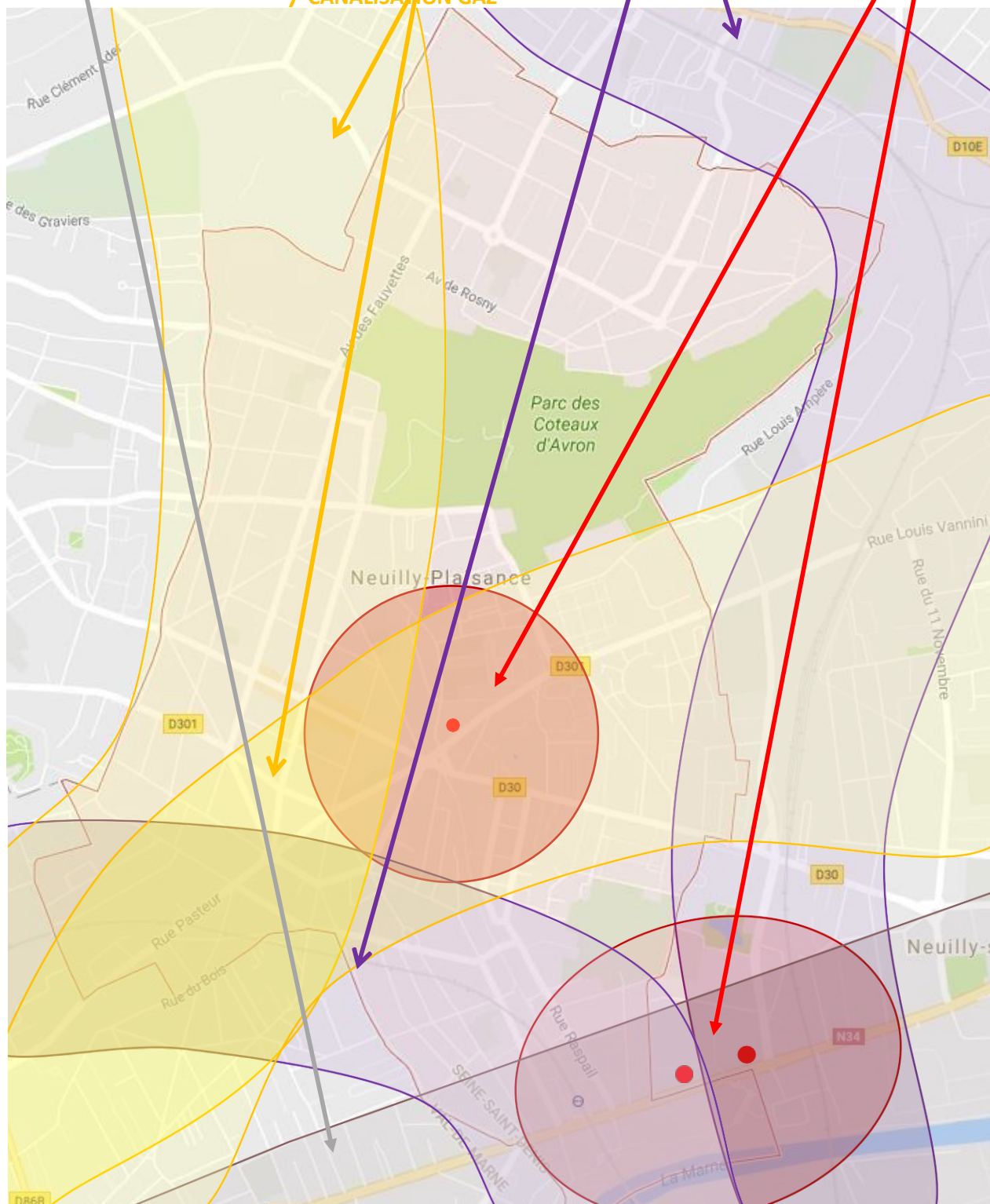


Schéma récapitulatif des différents risques transports de la Ville

En cas d'accident de transport de marchandises dangereuses :

- **Protéger** : pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.
- **Donner l'alerte** aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises ..

Et préciser si possible

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ;
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.) ;
- la présence ou non de victimes ;
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc. ;

Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

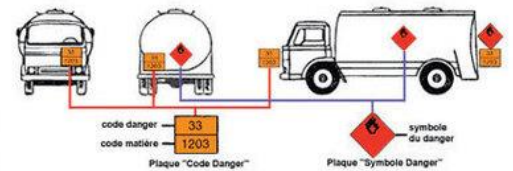
La signalisation permet aux secours d'adapter leur intervention. Des plaques sont fixées aux véhicules : les symboles évoquent le type de danger et une plaque codée précise le type de produit et son niveau de dangerosité.

Lors de l'alerte des secours, communiquez-leurs les numéros inscrits sur l'étiquette à fond orange qui permettent l'identification et la nature du produit transporté.

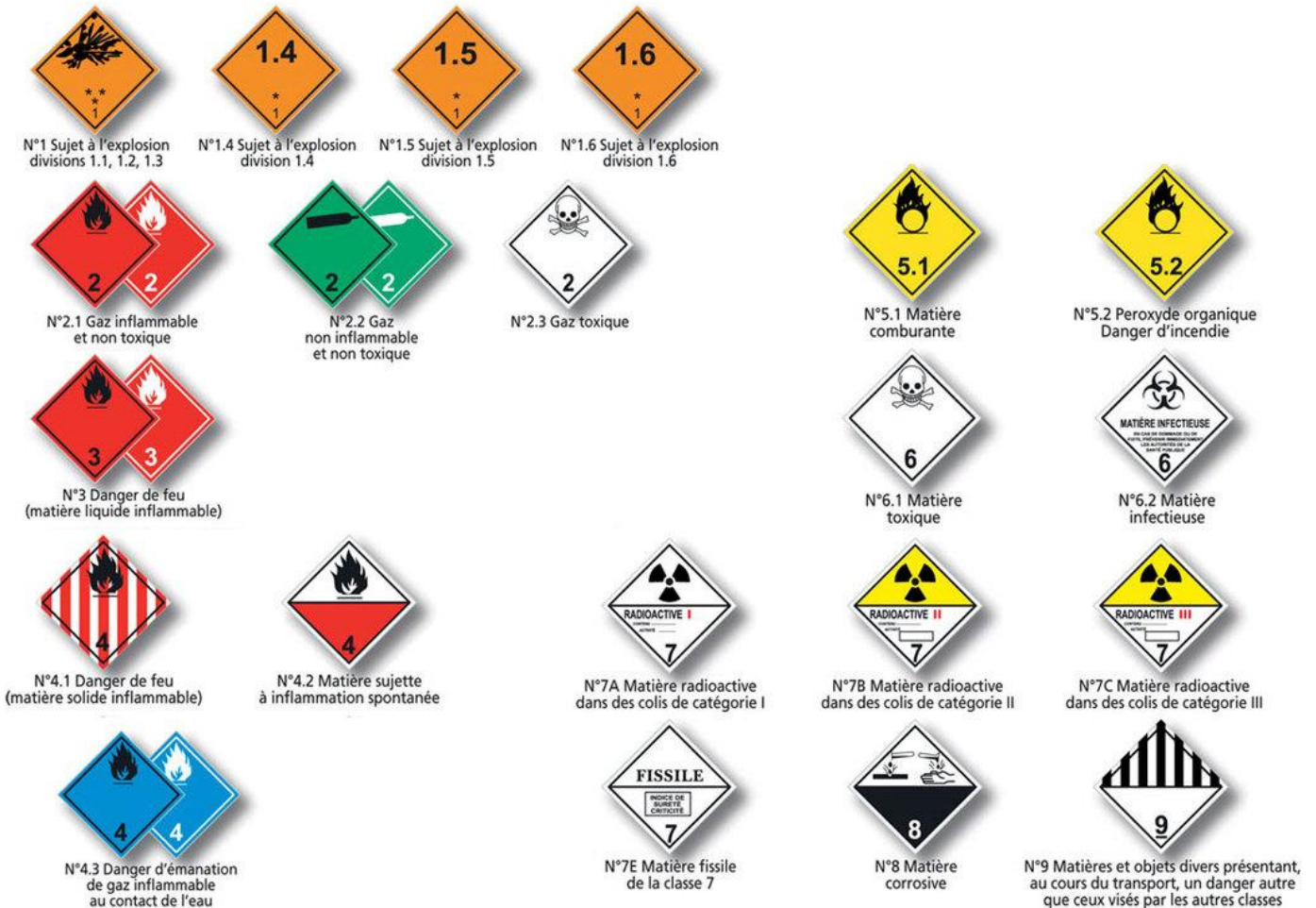


Le numéro d'identification du DANGER (ou code danger) est situé dans la moitié supérieure du panneau

Le numéro d'identification de la MATIÈRE (ou code ONU) est situé dans la moitié inférieure du panneau



Les plaques "symbole de danger" de l'ADR

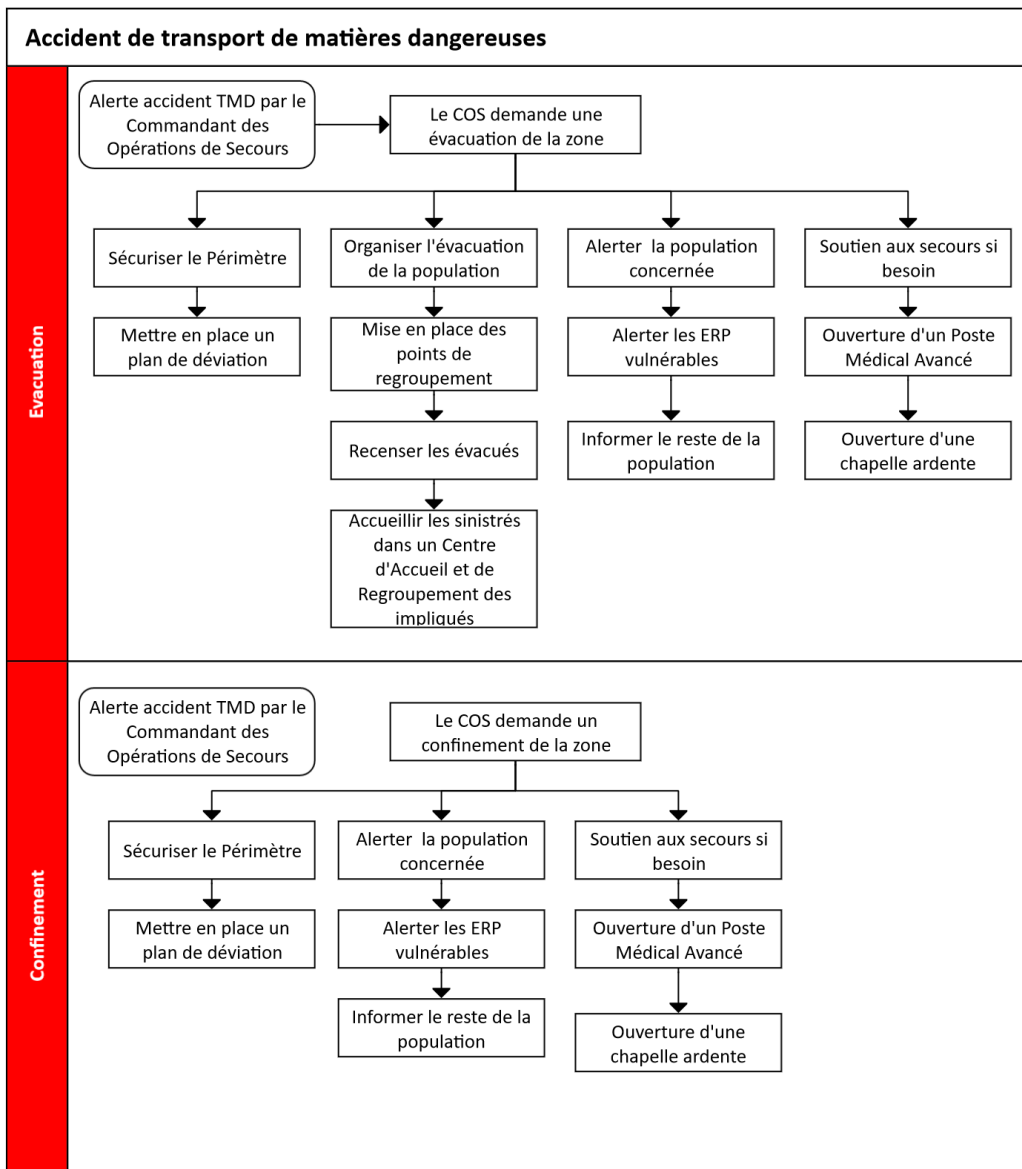


En cas de fuite de produit :

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver les mains et si possible se changer) ;
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ;
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales).

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

Le tableau ci-dessous présente les premières actions à mener en cas d'accident de matières dangereuses.



3) Les explosions et incendies urbains



Roubaix(2012)

Le 14 mai 2012, un feu a embrasé toute une façade de la tour Mermoz, en plein coeur de Roubaix. Une femme de 70 ans est décédée d'une crise cardiaque, prise au piège dans son appartement. Les autres locataires de l'immeuble ont heureusement pu être évacués dans les temps. La propagation rapide des flammes et des fumées a également provoqué l'évacuation de l'école primaire Albert Camus, et du centre commercial Mac Arthur Glen tout proche.

Le feu est maîtrisé en 4 heures, mais la tour est devenue inhabitable. 94 familles, soit 250 personnes se sont retrouvées à la rue, hébergées chez des proches, ou prises en charge par les services sociaux de la ville. Ensuite, il a fallu au moins un an de travaux pour réhabiliter un immeuble fortement endommagé.

Neuilly-Plaisance, comme la plupart des territoires urbains, peut-être concerné par une explosion (gaz, carburant ...) ou un incendie urbain.

La concentration des habitations notamment dans les groupes d'immeubles est un risque complémentaire pouvant entraîner un effet domino.

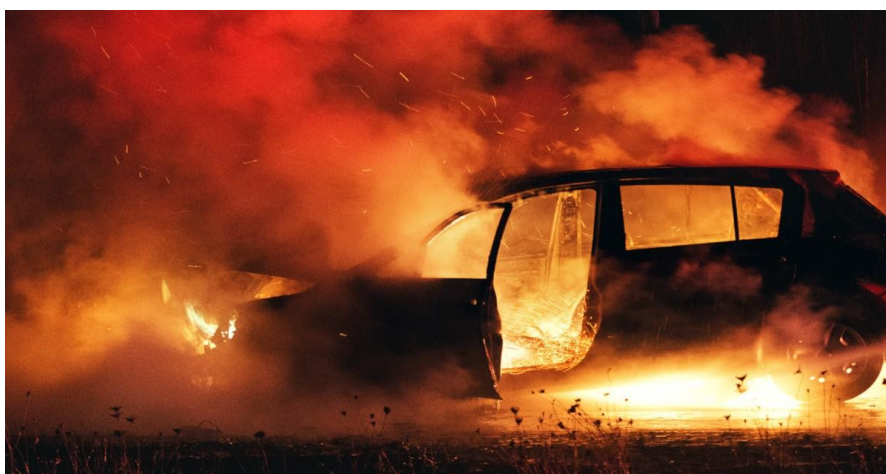
VII. Les risques sécuritaires

1) Les troubles sociaux

A la suite d'un évènement politique, économique ou encore environnemental des troubles sociaux majeurs durables peuvent apparaître.

Ces troubles peuvent se concrétiser par des manifestations, grèves, destructions, agressions ou pire encore guerres civiles.

Ils peuvent également causer des destructions ou des blocages économiques.



- **Les menaces et actes terroristes**

La France définit le terrorisme, dans son Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, comme « *un mode d'action auquel ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs politiques* » et précise que le terrorisme « *frappe sans discernement des civils et que la violence qu'il déploie vise d'abord à tirer parti des effets que son irruption brutale produit sur les opinions publiques pour contraindre les gouvernements* ».

La menace terroriste est une crainte ressentie par tout ou partie de la population. Cette crainte peut avoir des effets psychologiques individuels sur tout ou partie de la population. Cette menace peut également avoir des effets collectifs qui perturbent le fonctionnement sociétal (services, entreprises, évènements, ...)

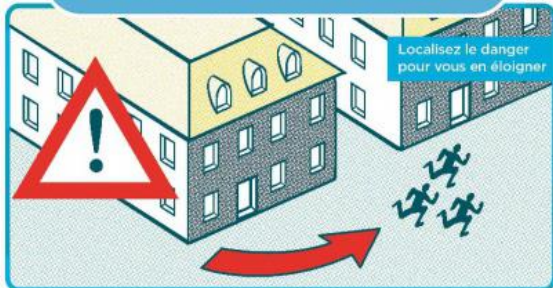
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

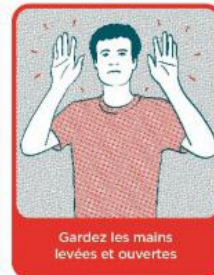
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus : www.encasdattaque.gouv.fr



L'acte terroriste peut prendre des formes très diverses. L'exhaustivité de ses définitions semble impossible. On peut citer les attaques de groupes de population à l'aide d'armes à feu, les attentats à l'explosif, les attaques à l'aide d'arme par destination (véhicule, engin), des déclenchements d'incendies, des attaques chimiques ou bactériologiques (air, eau, alimentation), la provocation d'accidents industriels ou des transports.

Malgré le renforcement de la lutte anti-terroriste aux échelles nationale et internationale, l'activité des groupes terroristes est en recrudescence. La France n'échappe pas à leurs actions, comme l'ont montré les attentats de Paris et de Saint-Denis en janvier et novembre 2015, et à Nice le 14 juillet 2016

VIII. Les risques sanitaires

Un évènement sanitaire est un trouble immédiat ou un contexte plus durable représentant une menace directe pour la santé des populations. On peut recenser, notamment, les épidémies virales, les pandémies, les épizooties, des altérations atmosphériques, de l'eau ou de l'alimentation.

1) Les épidémies virales

Epidémies virales

Les épidémies virales peuvent être causées par plusieurs virus.

S'agissant de la transmission de l'humain à l'humain, le virus se transmet par :

- La voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons,
- Le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse, qu'on lui serre la main ou que l'on utilise les mêmes couverts que la personne malade),
- Le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).

C'EST L'HIVER...

protégeons-nous,
adoptons les bons gestes.



Se laver
les mains



Se couvrir le nez
et la bouche,
quand on éternue



Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique



Éviter
de se toucher
le visage

ET QUAND ON EST MALADE



Rester
chez soi



Éviter
les contacts



Porter
un masque

NE LAISSONS PAS LES VIRUS NOUS GÂCHER L'HIVER.

www.solidarites-sante.gouv.fr @MinSolSante @AlerteSanitaire #HiverSansVirus



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ



Caisse de
PRÉVOYANCE SOCIALE
Saint-Pierre et Miquelon

2) Les pandémies

En général, il est admis qu'une pandémie est une épidémie de grande ampleur géographique
Le mot même « Pandémie » vient du grec ancien πᾶν / *pân* « tous », et δῆμος / *dēmos* « peuple »

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), une épidémie correspond à la propagation d'une nouvelle maladie chez un grand nombre d'individus non immunisés dans une région donnée, tandis qu'une pandémie est la propagation mondiale à grande échelle de cette même maladie dans plus de 2 continents

C'est le plus souvent à l'OMS que revient le passage de l'une à l'autre.

Le virus Ebola, malgré de nombreuses victimes, est resté relativement confiné en Afrique et ne s'est pas diffusé massivement sur d'autres continents. Il est donc considéré comme une épidémie.

À l'inverse, le Covid-19, qui a débuté en Chine, est passé du statut d'épidémie à celui de pandémie le 12 mars 2020, « *Le Covid-19 peut être qualifié de pandémie en raison de la hausse rapide du nombre de cas en dehors de la Chine au cours de ces 2 dernières semaines, et du nombre croissant de pays touchés* », indiquait ainsi l'OMS dans son communiqué.

Les épidémies mondiales de grippe saisonnière sont également des « pandémies » au sens ordinaire

Nous avons inclus le risques pandémies dans notre Plan Communal de Sauvegarde car il n'est malheureusement pas exclu qu'une épidémie nous oblige à mobiliser des Centres d'Accueil et de REgroupement (CARE)

- **Epizooties**

L'épizootie décrit une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes. Des maladies peuvent apparaître et se diffuser sur notre territoire en raison de mouvements commerciaux d'animaux ou de produits, ou au fil des flux migratoires d'oiseaux sauvages.

L'épizootie a des conséquences majeures pour les filières concernées et peut même affecter l'économie générale de notre pays. Elle peut même évoluer en épidémie chez les humains, comme c'est le cas pour la grippe aviaire.

Une zoonose est une maladie infectieuse ou parasitaire transmissible d'un animal vertébré (chien, vache, poule, cochon...) à l'Homme. Les zoonoses peuvent se transmettre directement, ou indirectement par la consommation de produits animaux (œufs, lait, viande). Inversement, l'Homme peut aussi transmettre des maladies aux animaux.

Parmi les zoonoses, on peut citer :

- Des maladies bactériennes comme la peste ou la salmonellose
- Des maladies virales comme la rage, ou la grippe aviaire
- Des maladies parasitaires, comme la toxoplasmose ou le ténia.
- Des maladies à prions comme la maladie de la vache folle qui est à l'origine de la maladie de Creutzfeldt-Jakob chez l'Homme.

• Altérations atmosphériques, de l'eau ou de l'alimentation

Des altérations atmosphériques, de l'eau ou de l'alimentation peuvent parfois subvenir qu'elles soient naturelles, accidentelles ou volontaires.

La contamination de l'eau potable peut essentiellement provoquer des gastro-entérites. Le traitement doit permettre d'exclure les risques de maladies telles que le choléra. Cependant, des pollutions accidentelles ou volontaires peuvent prendre des formes très diverses (bactériologiques, chimiques).

La contamination de l'air peut notamment provenir d'accidents technologiques, de pollutions liées à l'industrie et aux transports (notamment dans des conditions climatiques particulières), de catastrophes naturelles, d'incendies ... notamment distants. Il s'agit alors d'effets indirects.

~ Qualité de l'air ~

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR AUX PARTICULES*

LES GESTES À ADOPTER POUR PROTÉGER VOTRE SANTÉ



Maintenez les activités modérées (vélo, marche, jeux dans le parc...) mais réduisez, voire reportez, les activités physiques intenses susceptibles d'entraîner un essoufflement (football, course à pieds...)



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé. Et privilégiez les sorties plus brèves et demandant le moins d'efforts



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été



Soyez vigilants et adoptez des gestes spécifiques vis-à-vis des personnes vulnérables et sensibles

Les effets sur la santé :

- Maux de tête, difficultés respiratoires, allergies, broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), asthme, AVC, troubles cardiaques, hypertension...
- Ces effets dépendent : de la nature du polluant, de la taille des particules, des caractéristiques (âge, sexe...), des modes de vie (tabagisme...), de l'état de santé, de la durée d'exposition et de la dose inhalée.

LES GESTES À ADOPTER

POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES FEMMES ENCEINTES, NOURRISSONS ET JEUNES ENFANTS



Maintenez les sorties et activités habituelles
mais limitez-les, si possible, dans la durée



Évitez les zones à fort trafic
routier aux heures de pointe



Dans tous les cas :
continuez d'aérer
les locaux au moins
10 minutes par jour,
hiver comme été



Évitez que les enfants pratiquent
des activités physiques et sportives intenses,
autant en plein air qu'à l'intérieur



Surveillez l'apparition de gêne respiratoire
(asthme, sifflement, essoufflement, palpitations)
En cas de symptômes, consultez un
professionnel de santé

LES GESTES À ADOPTER

POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES PLUS DE 65 ANS ET DES PERSONNES SENSIBLES ET VULNÉRABLES



Privilégiez les activités modérées
(celles n'occasionnant pas d'essoufflement)
en évitant les zones à fort trafic routier
aux heures de pointe



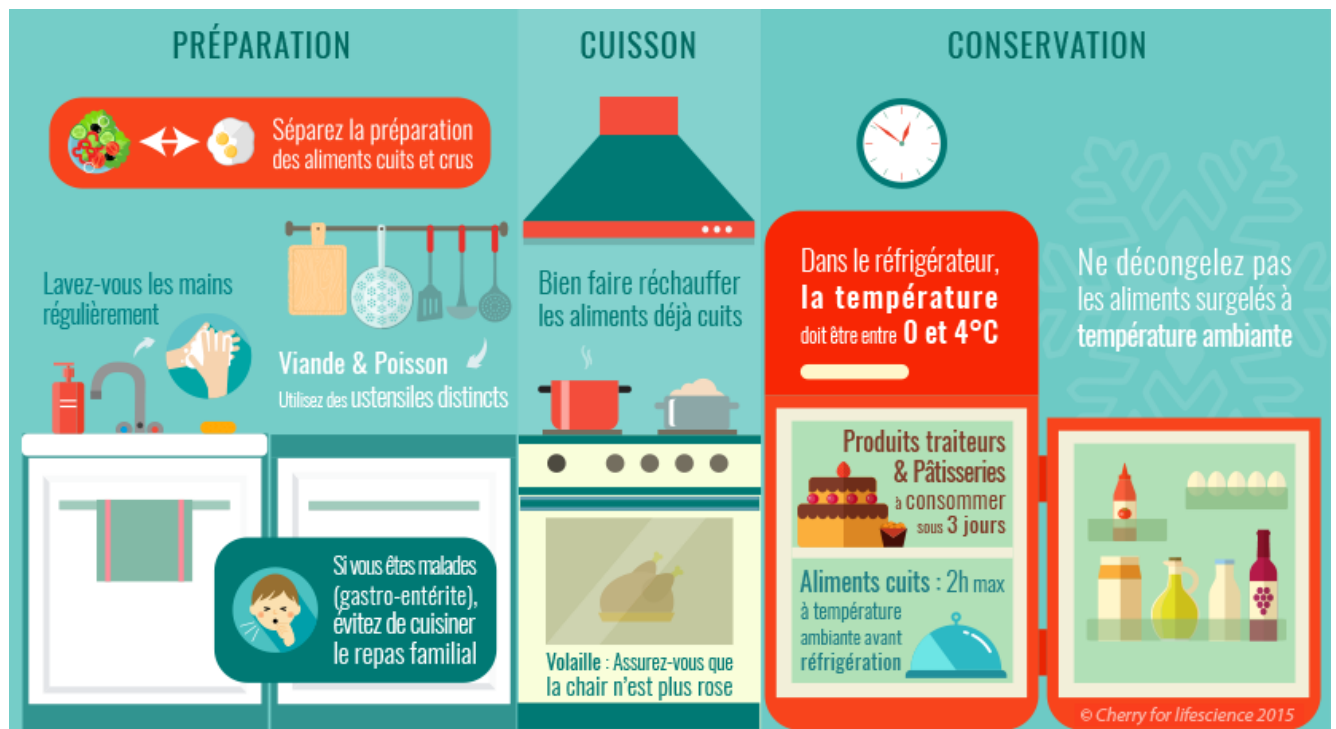
Surveillez votre état de santé
Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque
(asthme, sifflement, palpitations),
signalez-le à un professionnel de santé
et privilégiez les sorties plus brèves
et demandant le moins d'efforts



Continuez d'aérer les locaux au moins
10 minutes par jour, hiver comme été

La chaîne alimentaire présente des vulnérabilités pour la population, compte tenu du nombre d'acteurs au contact des aliments avant leur consommation. Une bactérie ou une toxine, introduite naturellement, fortuitement ou intentionnellement (malveillance) dans la chaîne alimentaire, se développe dans des conditions d'autant plus favorables en cas de non-respect de la chaîne du froid, de mauvaise maîtrise du couple temps / température ou encore d'un mauvais stockage (humidité, acidité).

La toxoplasmose, l'hépatite C, ou les toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) peuvent toucher simultanément de nombreuses personnes.



Gestes simples de prévention des intoxications alimentaires

IX. Classement des risques selon leur gravité et la probabilité que cela arrive

La matrice ci-dessous tente de classer les risques non seulement de part leur probabilité que cela arrive mais aussi via la gravité des conséquences occasionnées (en vie humaine, en destruction, en coût)
 En effet même avec une occurrence importante, un risque qui n'occasionne que peu de dégâts n'est pas problématique et inversement un risque qui a très peu de probabilité de se produire avec des conséquences gérables (pas de victimes, juste des conséquences matériels) ne l'est pas non plus. Le vert concerne donc les risques acceptables en l'état sans grosse modification de notre mode de vie (peu de possibilité que ça arrive ou peu de conséquences).
 Le rouge étant le risque qui impacterait significativement notre façon de vivre, sur une longue période et occasionnerait des coûts très importants pour revenir à un état « normal »

Gravité très importante 4	Evènements sanitaires très graves	Terrorisme Accident technologique ou des transports Explosion ou incendie urbain	Inondation / Crue centennale	
	Gravité importante 3	Important mouvement de terrain	Evènements sanitaires graves Troubles sociaux	Inondation / crue Tempête
			Gravité moyenne 2	Mouvement de terrain
	Gravité faible 1			
1			2	3
	Peu vraisemblable	Vraisemblable	Possible	Probable